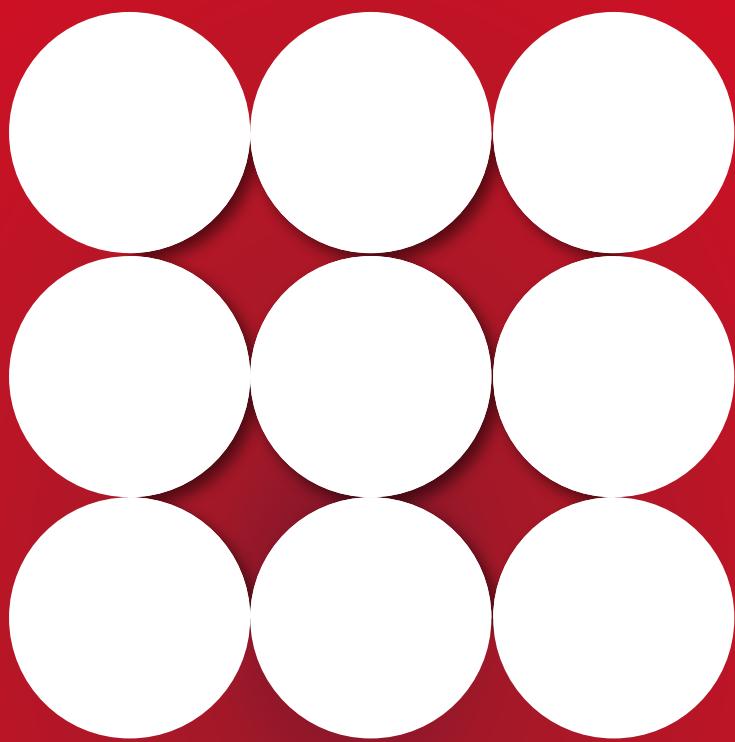


OFFRE DE FORMATION

L'offre de formation continue
en chiffres-enquête 2024

Mars 2025



Il existe plusieurs types d'organismes de formation autorisés à dispenser des formations au Luxembourg. Selon leur statut, la législation leur impose des conditions spécifiques pour pouvoir exercer (**Encadré 1**). Trois catégories d'organismes de formation sont représentées :

- organismes privés ;
- organismes institutionnels/sectoriels ;
- associations sans but lucratif (asbl).

Pour cette cinquième édition de l'enquête, réalisée en 2024, 1 395 contacts sont répertoriés. Le nombre de contacts progresse de 15 % par rapport à l'édition précédente, menée en 2020. Les organismes de formation sont 2,4 fois plus nombreux que lors de la première édition de l'enquête en 2010.

L'enquête administrée par la société ILRES (CAWI/CATI), du 28 mai 2024 au 08 août 2024, a permis de dénombrer 471 organismes de formation actifs sur le territoire luxembourgeois. Le nombre de structures actives augmente de 15 % par rapport à l'enquête 2020.

Pour cette cinquième édition de l'enquête, les organismes de formation actifs sur le territoire qui ont refusé de répondre au questionnaire, au nombre de 65, sortent du champ de l'enquête, tout comme ceux qui n'ont pas répondu aux questions relatives à leurs pratiques de formation, au nombre de 34. Les 372 organismes de formation restants¹ sont considérés. En faisant abstraction des 15 organismes de formation répondants qui se sont créés en 2024, le nombre de réponses progresse de 9 % par rapport à l'enquête 2020.

Encadré 1

Organismes privés

Les organismes de formation privés sont soumis aux règles du droit d'établissement et doivent être titulaires d'une autorisation ministérielle pour exercer l'activité de formation professionnelle continue. Cette autorisation d'exercer est strictement personnelle. Elle est délivrée au nom d'un individu, tant pour les sociétés de capitaux (personnes morales) que pour les sociétés de personnes (personnes physiques).

Organismes institutionnels/sectoriels

Les établissements de formation non commerciaux sont exemptés de l'autorisation ministérielle évoquée en ce qui concerne les organismes privés. Ils sont habilités à exercer l'activité de formation par le biais d'autres lois. Il s'agit, par exemple, des organismes de formation publics (ex.: Centre National de Formation Professionnelle Continue – CNFPC) ou des chambres professionnelles.

Les organismes sectoriels répondent aux besoins spécifiques des secteurs d'activité dont ils émanent (ex. : Institut de Formation Sectoriel du Bâtiment – IFSB). En outre, les organismes de formation qui répondent aux besoins spécifiques des professions dont ils émanent ont été associés à la catégorie des institutionnels/sectoriels (ex. : Institut des Réviseurs d'Entreprises).

 Source : INFPC

Associations sans but lucratif (asbl)

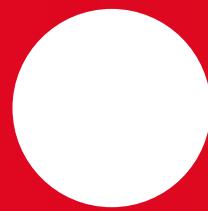
Agrée individuellement par le ministre ayant la formation professionnelle dans ses attributions, l'association sans but lucratif (asbl) est celle "qui ne se livre pas à des opérations industrielles ou commerciales, ou qui ne cherche pas à procurer à ses membres un gain matériel".

 Source : Mémorial A no 592 du 19 septembre 2023

En savoir plus: www.lifelong-learning.lu

¹ Marge d'erreur : +/- 4 % par rapport aux réponses qui auraient été produites par l'ensemble des 1 395 contacts, avec un indice de confiance à 95 %.

TABLE DES MATIÈRES



En résumé

05

En résumé

01

Focus sur les organismes privés

09

Structure des
organismes privés

12

Stratégie commerciale
des organismes privés

11

Zone géographique
d'activité des
organismes privés

03

Les pratiques des organismes
de formation

21

Activités des
organismes de
formation

29

Formation à distance

21

Types de formation

33

Formats des formations

22

Domaines de
formation

35

Justificatifs de
formation

26

Participants aux
formations

02

La qualité dans les organismes de formation

15

Capacité à documenter l'information sur les formations

17

Capacité à gérer les apprenants

18

Certification des formateurs

16

Capacité à gérer les ressources

18

Détention d'une norme, d'une certification, d'un label et/ou d'une charte

04

Digitalisation de la formation

39

Compréhension de la digitalisation de la formation

41

Mécanique de la transformation digitale de l'offre de formation

39

Place de l'intelligence artificielle

43

Digitalisation de la formation

40

Artisans de la transformation digitale de l'offre de formation

44

Perception de la digitalisation de la formation

40

Facteur de réussite de la transformation digitale de l'offre de formation

05

Bilan & perspectives

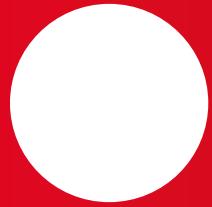
49

Bilan

50

Perspectives

EN RÉSUMÉ



En 2024, Les organismes privés représentent

81 %

des organismes de formation présents sur le marché luxembourgeois.

Les organismes institutionnels/sectoriels comptent pour

6 %

des organismes de formation et les asbl pour

13 %

La publication comporte cinq parties

01

La première partie propose un focus sur la structure des organismes privés. Les organismes privés ont, en moyenne, neuf à dix années d'expérience dans le domaine de la formation.

Les très petites structures sont dominantes : huit organismes privés sur dix comptent moins de cinq salariés. Une majorité a pour activité unique ou principale la formation. Pratiquement deux tiers exercent sur le seul territoire luxembourgeois. Plus les structures sont petites plus leurs dirigeants sont mobilisés pour dispenser les formations. À l'opposé, plus elles sont grandes, plus leurs salariés sont mobilisés pour former. Un tiers des organismes privés fait appel à des formateurs externes pour dispenser les formations qu'ils offrent. En même temps, une majorité d'entre eux est formatrice pour le compte d'autres organismes de formation.

En matière de communication, les organismes privés préfèrent le digital (gestion de leur site internet, de différentes e-pages et e-comptes, ...) au présentiel (appels téléphoniques, visites physiques, salons, ...) et aux médias traditionnels (TV, Radio, Affichage,).

02

La deuxième partie porte sur la qualité dans les organismes de formation.

Les organismes de formation (privés, institutionnels/sectoriels et asbl) sont engagés dans la qualité. Ils disposent d'une bonne capacité à documenter les informations caractérisant leurs formations, à gérer leurs ressources dont les formateurs qu'ils mobilisent et à gérer les apprenants qu'ils forment.

Les principales sources de difficultés qu'ils rencontrent portent sur l'évaluation, c'est-à-dire la présentation des informations relatives aux modalités d'évaluation des formations, l'évaluation des compétences et de la performance des partenaires de formation (formateurs freelance, sous-traitants et co-traitants) et l'évaluation de l'atteinte par les apprenants des objectifs de formation. La majorité des organismes de formation considère la certification des formateurs comme déterminante. Ils sont finalement, quatre sur dix à déclarer détenir une norme, une certification, un label et/ou une charte pour la gestion de leur organisation, de leurs formateurs ou de leurs formations.

03

La troisième partie se concentre sur la description des pratiques des organismes de formation.

Neuf organismes de formation sur dix élaborent des programmes de formation sur mesure. Deux tiers d'entre eux offrent des formations dans deux domaines au plus. Les domaines « Développement personnel et professionnel » et « Gestion d'entreprise, Ressources humaines » sont privilégiés. Dans le domaine des « Langues », couvert par un peu plus d'un organisme de formation sur dix, la demande se focalise sur l'apprentissage du luxembourgeois suivi par celui du français, et celui de l'anglais. Dans les autres domaines que celui des « Langues », c'est le français qui est principalement utilisé pour dispenser les formations. Les organismes de formation forment en priorité des dirigeants, des cadres et des salariés du secteur privé ainsi que des particuliers qui financent eux-mêmes leurs formations. La demande est la plus forte dans les secteurs « Activités financières et d'assurance » et « Industrie ». La formation à distance se démocratise : deux-tiers des organismes de formation offrent des formations à distance. Le mode hybride est privilégié par rapport à la formation 100 % en distanciel. Lorsque cette dernière est proposée, le mode tutoré est préféré à l'autoformation. Les formations courtes constituent la base. Le justificatif de formation le plus répandu reste l'attestation de présence à la formation.

04

La quatrième partie porte sur la digitalisation de la formation. La transition digitale est une réalité parmi les organismes de formation. Les trois quarts des organismes de formation sont engagés dans la transformation digitale de leur offre de formation. Les organismes institutionnels/sectoriels se distinguent comme les plus avancés dans cette transformation par rapport aux asbl et aux organismes privés. Les outils privilégiés sont principalement orientés vers la création de supports ou de contenus, ainsi que vers l'animation et l'interaction avec les apprenants. Dans les programmes de formation, la digitalisation se concrétise par la participation des apprenants à des classes virtuelles et webinaires, avec la possibilité d'interagir en direct et de s'appuyer sur des plateformes collaboratives, les réseaux sociaux et des communautés en ligne et enfin avec la possibilité supplémentaire d'évaluer sa progression tout au long de la formation à l'aide de quizz et tests automatisés. Les principaux avantages d'une offre digitalisée sont la flexibilité d'accès à la formation, le gain de temps et la facilité d'accès à la formation. La déshumanisation de l'apprentissage reste le principal frein à son développement dans l'offre de formation, suivi par la faible valeur ajoutée perçue par rapport à la formation traditionnelle entièrement en présentiel et le manque de culture numérique des clients.

Il y a fort à parier que la transition digitale dans l'offre formation va encore s'accélérer avec la diffusion rapide de l'intelligence artificielle. Elle est déjà utilisée par la moitié des organismes de formation.

05

Enfin, la cinquième partie se focalise sur le bilan et sur les perspectives des organismes de formation. Sept organismes de formation sur dix dégagent moins de 50 000 de chiffre d'affaires provenant de l'activité de formation sur le territoire. Moins d'un organisme de formation sur dix égalise ou dépasse 500 000 euros.

Les dirigeants des organismes de formation sont prudents à court comme à moyen terme même si l'horizon s'éclaircit à moyen terme. À court terme, 40 % parient sur la stabilité, contre 35 % sur la progression. À moyen terme, 35 % parient sur la stabilité, contre 44 % sur la progression.

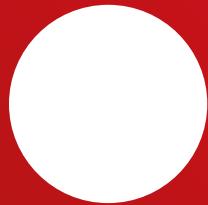
La modération reste de rigueur. En 2020, sept organismes de formation sur dix estimaient à une ou deux années le temps nécessaire pour retrouver un niveau d'activité comparable à celui d'avant la pandémie de Covid-19.

Quatre ans après, en 2024, la part des dirigeants optimistes à moyen terme (44 %) reste toujours loin des 50 % d'avant la première période de confinement, entre mars et juin 2020, comme des 56 % d'avant la pandémie de Covid-19.

FOCUS SUR LES

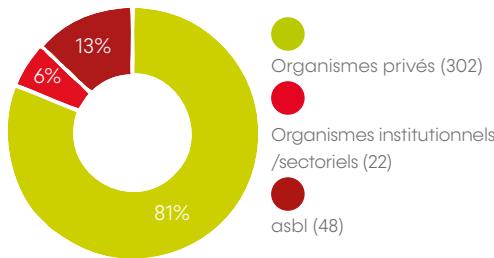
ORGANISMES

PRIVÉS



En 2024, huit organismes de formation sur dix relèvent du secteur privé (Graphique 1).

Graphique 1
Répartition des organismes de formation selon le statut (en %) – 2024



Lecture: 81 % des organismes de formation sont des organismes privés.



Source : Observatoire de la formation

Structure des organismes privés¹

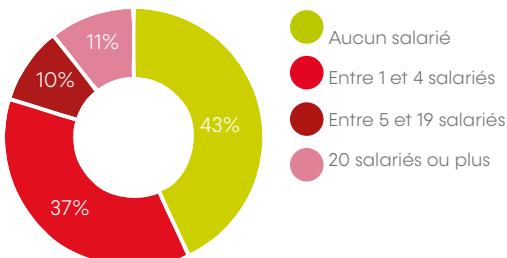
Les organismes privés possèdent, en moyenne, 9,8 années d'expérience dans le domaine de la formation. 62 % d'entre eux ont débuté leur activité avant 2020, 6 % en 2020 malgré la pandémie de Covid-19 et 33 %² après 2020.

²La somme sur la répartition associée à la date de début d'activité par rapport à 2020 est différente de 100 % en raison du jeu des arrondis.

Huit organismes privés sur dix comptent moins de cinq salariés.

130 organismes privés ne comptent aucun salarié, soit 43 % des organismes privés (Graphique 2). Seuls 11 % des organismes privés comptent 20 salariés ou plus.

Graphique 2
Répartition des organismes privés selon la taille (en %) – 2024*



* La somme est différente de 100 % en raison du jeu des arrondis.

Lecture: 37 % des organismes privés comptent entre 1 et 4 salariés.

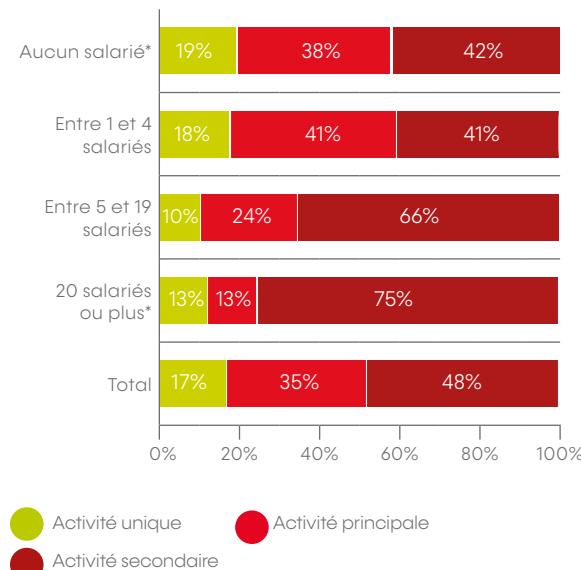


Source : Observatoire de la formation

Une majorité des organismes privés (52 %) a la formation pour activité unique ou principale (Graphique 3).

Pour les structures de 5 salariés ou plus, la formation est davantage une activité secondaire.

Graphique 3
Répartition des organismes privés selon le poids de l'activité de formation par taille (en %) - 2024



Activité unique Activité principale
Activité secondaire

* La somme est différente de 100 % en raison du jeu des arrondis.

Lecture: 57 % des organismes privés qui ne comptent aucun salarié ont la formation pour activité unique (19 %) ou principale (38 %).

Source : Observatoire de la formation

¹ Les indicateurs de structure, de zone géographique d'activité et de stratégie commerciale présentés dans cette publication concernent exclusivement les organismes privés. Le dépliant « L'offre de formation continue chiffres clés - Enquête 2024 », Observatoire de la formation, INFCP, reprend certains de ces indicateurs à l'échelle de l'ensemble des organismes de formation (organismes privés, organismes institutionnels/sectoriels et asbl). La valeur des indicateurs pour les parties visées diffère donc d'une publication à l'autre.

Dans six organismes privés sur dix, le dirigeant est aussi formateur.

Pour dispenser les formations qu'ils proposent, les organismes privés privilégiennent leurs dirigeants (62 %), leurs salariés dans une proportion ne dépassant pas la moitié des salariés de l'organisation (49 %) ainsi que des personnes physiques qui ne font pas partie d'un organisme de formation (26 %) (**Tableau 1**).

Plus les structures sont petites, plus leurs dirigeants sont mobilisés pour dispenser les formations : 78 % des dirigeants dans les structures sans salarié forment, contre 22 % des dirigeants dans les structures comptant 20 salariés ou plus.

À l'opposé, plus les structures sont grandes, plus les organismes privés mobilisent leurs salariés pour former : 97 % des structures comptant 20 salariés ou plus, contre 47 % des structures comptant 1 à 4 salariés.

Le recours à des formateurs externes (organismes de formation établis au Luxembourg, à l'étranger et personnes physiques externes à l'organisation) est utilisé par 35 % des dirigeants dans les structures sans salarié, ce qui explique que 22 % d'entre eux ne sont pas formateurs.

Les structures plus grandes ont davantage recours aux services de formateurs externes : 31 % à 35 % des structures comptant moins de 5 salariés, contre, 44 % à 45 % des structures comptant 5 salariés ou plus.

Tableau 1

Avec qui travaillent les organismes privés (OP) ? - Part des OP en fonction du profil des formateurs qui dispensent leurs formations par taille (en %) – 2024

Profil des formateurs	Taille (Nombre de salariés)				Total
	0	1-4	5-19	>19	
Les dirigeants	78	61	38	22	62
Gérant(s), dirigeant(s), associé(s), actionnaire(s) quand il(s) ne fait(font) pas partie de l'effectif salarié de l'organisation	78	61	38	22	62
Les salariés	-	47	76	97	61
Au moins un salarié et jusqu'à la moitié des salariés faisant partie de l'effectif salarié de l'organisation	-	40	59	75	49
Plus de la moitié des salariés faisant partie de l'effectif salarié de l'organisation	-	7	17	22	12
Les externes*	35	31	45	44	35
Formateurs issus d'organismes de formation établis au Luxembourg (privés/institutionnels ou sectoriels/associations privées ou fondations)	12	3	10	12	9
Formateurs issus d'organismes de formation établis à l'étranger	6	5	7	19	7
Personnes physiques qui ne font pas partie d'un organisme de formation (par exemple, un expert dans un domaine, un retraité, un conférencier étranger, ...)	25	26	34	25	26

* La somme des valeurs prises par les trois modalités de la variable « Les externes » est différente de la valeur de la variable « Les externes » : les organismes privés peuvent recourir à un, à deux ou aux trois types de formateurs externes.

Lecture: 35 % des organismes privés mobilisent des formateurs externes à leur organisation pour dispenser leurs formations.



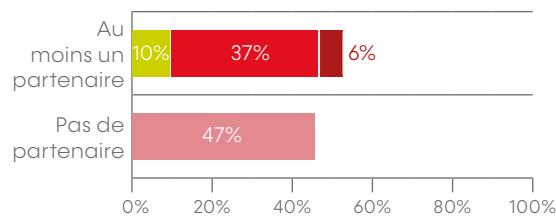
Source : Observatoire de la formation

Une majorité des organismes privés (53 %) sont partenaires de formation (formateur freelance, sous-traitant ou co-traitant) pour un ou plusieurs autres organismes de formation.

Ils sont principalement représentés par ceux qui travaillent exclusivement pour un ou plusieurs organismes de formation établis au Luxembourg (37 %) (**Graphique 4**). Les autres organismes privés se répartissent, en nombre limité, entre ceux qui contractent avec des partenaires établis au Luxembourg et à l'étranger (10 %) et ceux qui n'ont que des partenaires établis à l'étranger (6 %).

Graphique 4

Pour qui travaillent les organismes privés (OP) ? - Répartition des organismes privés selon le type de partenaire de formation (en %) - 2024



- Au moins un organisme de formation établi au Luxembourg et au moins un organisme de formation établi à l'étranger
- Au moins un organisme de formation établi au Luxembourg et aucun organisme de formation établi à l'étranger
- Au moins un organisme de formation établi à l'étranger et aucun organisme de formation établi à Luxembourg
- Pas de partenariat avec d'autres organismes de formation

Lecture: 47 % des organismes privés ne sont pas partenaires de formation (formateur freelance, sous-traitant ou co-traitant) pour un ou plusieurs organismes de formation.



Source : Observatoire de la formation

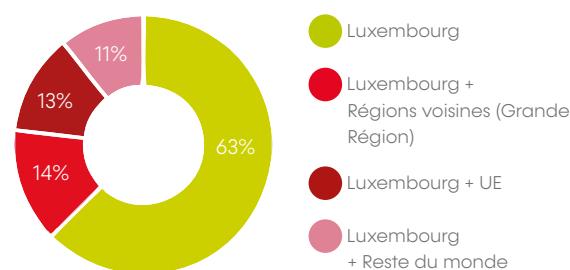
Zone géographique d'activité des organismes privés

L'activité des organismes privés se concentre sur le territoire luxembourgeois.

Ils sont 63 % à limiter leur activité de formation au seul territoire luxembourgeois (**Graphique 5**). Pour 14 % des organismes privés, la zone géographique d'activité correspond à la Grande Région. L'activité commerciale s'étend au-delà des frontières des régions voisines du Luxembourg pour les autres (24 %).

Graphique 5

Répartition des organismes privés selon la limite géographique de leur activité (en %) – 2024*



* La somme est différente de 100 % en raison du jeu des arrondis.

Lecture: l'activité de formation dépasse les frontières de l'Europe pour 11 % des organismes privés.



Source : Observatoire de la formation

Stratégie commerciale des organismes privés

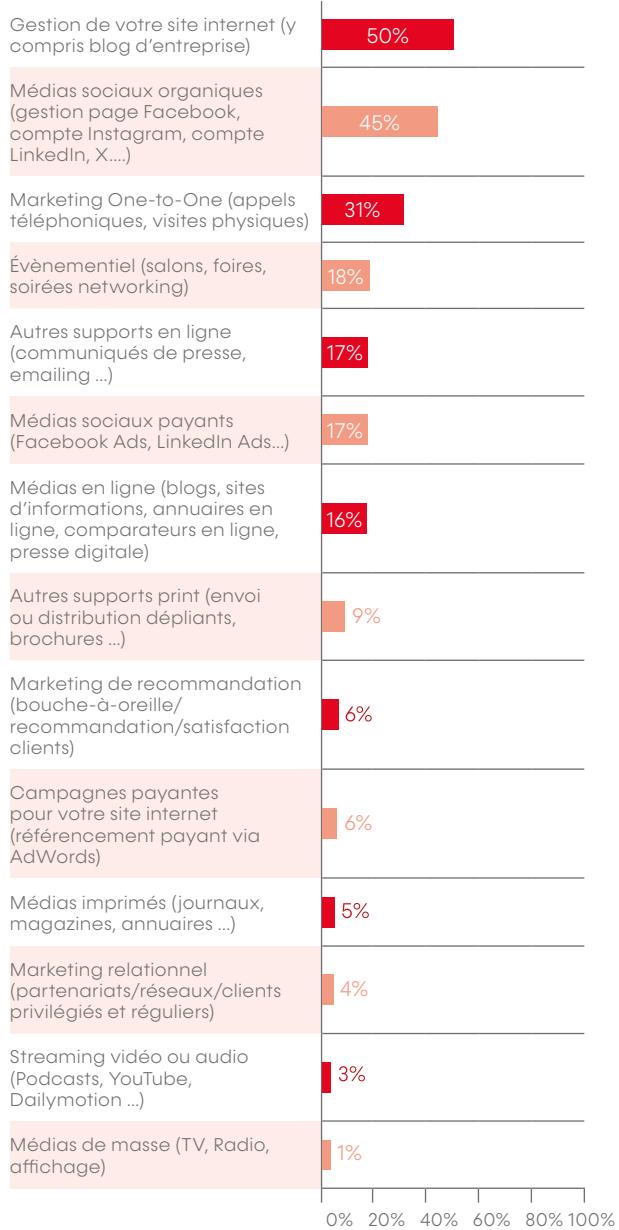
C'est principalement par leur propre site internet que les organismes privés informent leurs clients actuels et potentiels.

Le digital devance le présentiel : la diffusion d'informations sur leur site internet et le recours aux médias sociaux organiques sont les principaux modes de communication utilisés par respectivement 50 % et 45 % des organismes privés, contre, respectivement, 31 % et 18 % pour le Marketing One-to-One et l'Événementiel (**Graphique 6**).

Aux médias traditionnels que sont les médias de masse (1 %), les médias imprimés (5 %) et autres supports imprimés (9 %), les organismes privés préfèrent le digital par le recours aux médias en ligne (de 16 % à 17 %) et aux médias sociaux (de 17 % à 45 %).

Graphique 6

Part des organismes privés selon le mode de communication privilégié pour informer leurs clients actuels et potentiels de leur activité de formation (en %) – 2024



Lecture: pour 6 % des organismes privés, le Marketing de recommandation fait partie des modes de communication privilégiés pour informer les clients.



Source : Observatoire de la formation

Encadré 2

Les organismes privés (OP) en 2023 - Quelles différences par rapport à 2013, 2016 et 2019* ?

Indicateur	2013	2016	2019**	2023***	Évolution	
					2023 vs 2019	2023 vs 2013
Nombre d'OP répondants	213	312	259	287	+ 28	+ 74
Part des OP (en %)	80	84	79	80	+ 1	=
Expérience moyenne des OP (en années)	7,7	8,2	8,4	10,3	+ 1,9	+ 2,6
Part des OP comptant moins de 5 salariés (en %)	63	73	71	79	+ 8	+ 16
Part des OP ne comptant aucun salarié (en %)	15	32	34	43	+ 9	+ 28
Part des OP ayant la formation comme activité unique ou principale (en %)	50	50	51	52	+ 1	+ 2
Part des OP ayant recours à des formateurs externes (en %)	48	51	52	35	- 17****	- 13****
Part des OP dont l'activité de formation se limite au Luxembourg (en %)	48	49	55	63	+ 8	+ 15
Part des OP dont l'activité de formation s'étend au-delà de la zone UE (en %)	10	14	14	11	- 3	+ 1
Part des OP citant la présence sur les réseaux sociaux comme un des modes de communication privilégié (en %)	40	54	60	45	- 15****	+ 5****
Part des OP s'appuyant à la fois sur les médias sociaux et sur les médias en ligne pour communiquer (en %)	n.a.	n.a.	78	70*****	- 8	n.a.*****

* Sources : Observatoire de la formation, « L'offre de formation continue en chiffres » - enquêtes 2014, 2017, 2020 et 2024 - Formabref 2014, 2018, 2021 et 2025.

** Certaines différences peuvent apparaître entre les indicateurs 2019 publiés en 2021 et les indicateurs révisés issus de cette publication.

Au total 329 organismes de formation sont considérés pour le calcul des indicateurs 2019 révisés, soit 11 organismes de moins que pour le calcul des indicateurs 2019 publiés. Comme les autres, ces 11 organismes de formation ont répondu aux questions relatives aux deux premières parties du questionnaire, celles portant sur la « Structure » et sur la « Qualité ». Par contre, ils n'ont pas répondu aux questions relatives à la troisième partie du questionnaire, celle portant sur les « Pratiques de formation », ce qui n'est pas conforme avec la méthodologie commune aux autres éditions de l'enquête.

*** 2023 remplace 2024 pour permettre la comparaison des résultats sur quatre éditions de l'enquête.

La méthodologie pour l'enquête 2024 change : les organismes de formation nouvellement créés en 2024 peuvent répondre à toutes les questions. Pour faire la comparaison avec les précédentes éditions de l'enquête, il convient de ne pas tenir compte de leurs réponses. En effet, les indicateurs présentés dans les précédentes éditions ne rendent pas compte des réponses qui auraient pu être produites par les organismes de formation nouvellement créés, hors partie Perspectives de l'enquête, respectivement en 2014, 2017 et 2020. Dans ces conditions, l'année de référence pour la comparaison des résultats de la nouvelle édition de l'enquête avec les éditions précédentes s'arrête à l'année 2023.

**** Non-comparabilité possible en raison du mode de questionnement différent pour l'enquête 2024.

***** Pour 2023 comme pour 2024, la somme des valeurs prises par les modalités « médias sociaux » et « médias en ligne » est différente de la valeur prise par l'indicateur « Part des OP s'appuyant à la fois sur les médias sociaux et sur les médias en ligne pour communiquer (en %) » : seuls les organismes s'appuyant à la fois sur les deux modalités sont considérés.

***** Non applicable : impossibilité de calculer l'indicateur pour 2013, 2016 et/ou 2019.



Source : Observatoire de la formation

LA QUALITÉ DANS LES ORGANISMES DE FORMATION



La suite de la publication se réfère à l'ensemble des organismes de formation (organismes privés, organismes institutionnels/sectoriels et asbl).

La capacité d'un organisme de formation à documenter l'information sur les formations qu'il propose, sa capacité à gérer ses ressources ainsi que sa capacité à gérer les apprenants, sont un révélateur de son niveau d'engagement dans la qualité.

Capacité à documenter l'information sur les formations

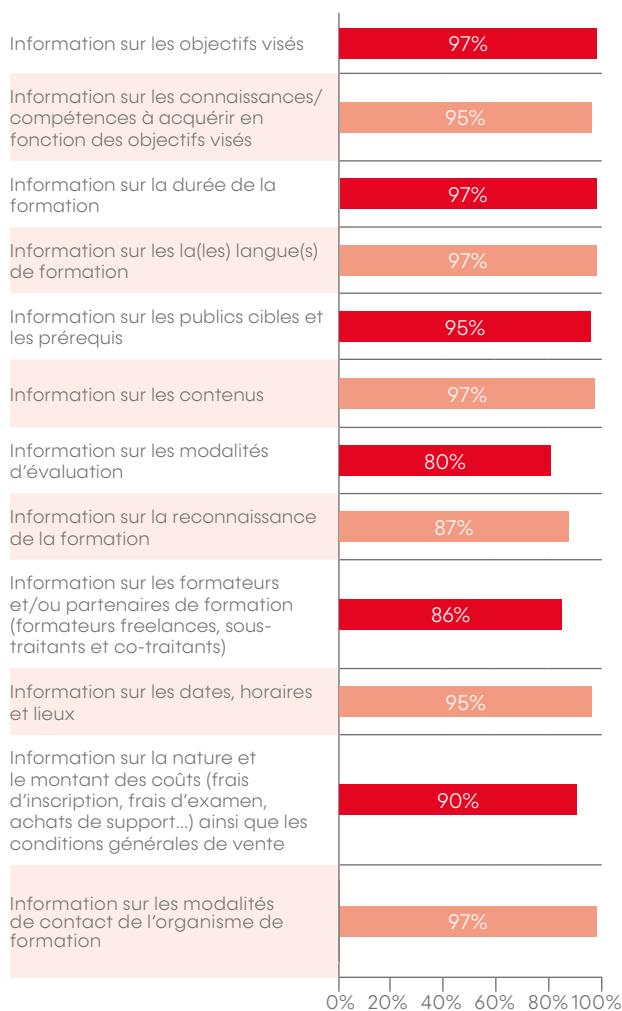
Les organismes de formation disposent d'une bonne capacité à documenter l'information sur les formations qu'ils proposent.

Huit informations sur douze sont tout à fait faciles à documenter pour 95 % à 97 % des organismes de formation. Elles correspondent par formation proposée, aux objectifs visés, aux connaissances/compétences à acquérir en fonction des objectifs visés, à la durée de la formation, à la ou aux langues dans laquelle la formation est dispensée, aux publics cibles et aux prérequis nécessaires pour participer à la formation, aux contenus de la formation, aux dates, horaires et lieux ainsi qu'aux modalités de contact de l'organisme de formation (**Graphique 7**).

Pour les quatre informations restantes, 80 % à 90 % des organismes de formation estiment qu'il est tout à fait facile de les documenter (informations sur les modalités d'évaluation de la formation, sur la reconnaissance de la formation, sur les formateurs et/ou partenaires de formation, ainsi que sur la nature et le montant des coûts de la formation). En particulier, ils sont jusqu'à 20 % à ne pas estimer comme tout à fait facile de mettre à disposition du public une information sur les modalités d'évaluation des formations offertes.

Graphique 7

Part des organismes de formation en mesure de documenter tout à fait facilement l'information caractérisant chacune de leurs formations, par type d'information (en %) – 2024



Lecture: 97 % des organismes de formation sont en mesure, par formation, de documenter tout à fait facilement l'information sur les objectifs visés.



Source : Observatoire de la formation

Capacité à gérer les ressources

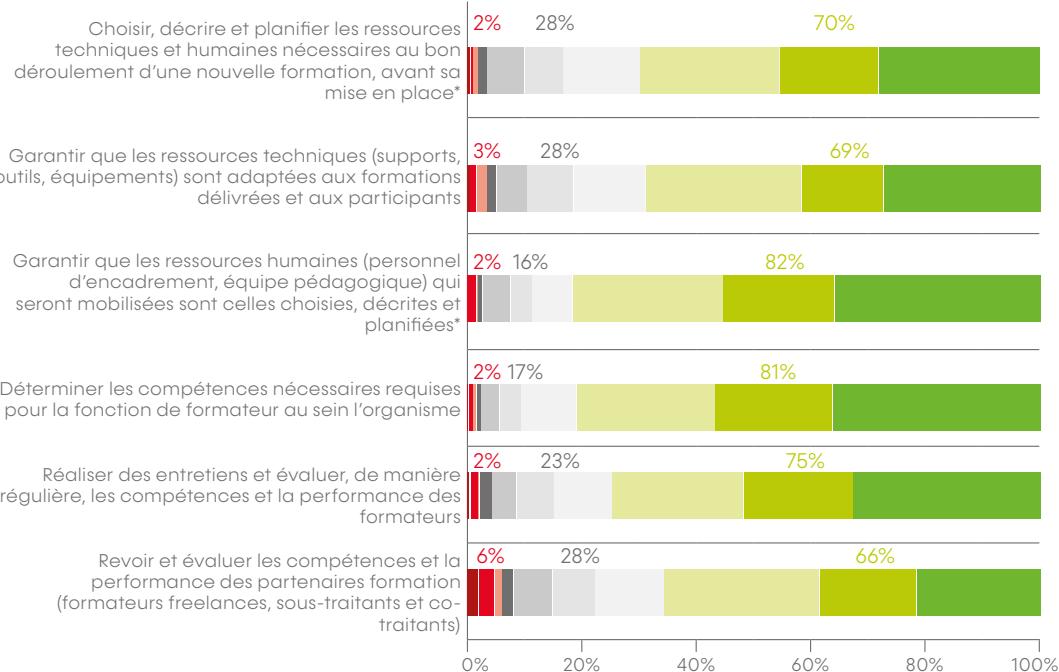
Les organismes de formation disposent d'une bonne capacité à gérer leurs ressources dont les formateurs qu'ils mobilisent.

Les organismes de formation sont en mesure, facilement, de garantir que les ressources humaines qui seront mobilisées pendant la formation sont celles choisies, décrites et planifiées (82 %), de déterminer les compétences requises pour la fonction de formateur au sein de l'organisme (81 %) et de réaliser des entretiens et d'évaluer les formateurs (75 %) (**Graphique 8**).

À l'opposé, trois démarches constituent dans une certaine mesure des sources d'indécision pour les organismes de formation et à la marge, de difficultés pour certains d'entre eux. La première source d'indécision (28 %) et potentiellement de difficultés pour quelques organismes de formation (6 %) correspond à la revue et à l'évaluation des compétences et de la performance des partenaires de formation (formateurs freelance, sous-traitants et co-traitants). Les deux sources d'indécision restantes réunissent également 28 % d'indécis. Il s'agit d'une part, de l'adéquation des ressources techniques mobilisées aux formations délivrées et aux participants qui les suivent et d'autre part, du choix, de la description et de la planification des ressources techniques et humaines nécessaires au bon déroulement d'une nouvelle formation avant sa mise en place.

Graphique 8

Répartition des organismes de formation selon leur capacité à mettre en œuvre les démarches portant sur la gestion des ressources (en %) – 2024



* La somme est différente de 100 % en raison du jeu des arrondis.



Lecture : 66 % des organismes de formation sont en mesure, facilement, de revoir et d'évaluer les compétences et la performance de leurs partenaires de formation.



Source: Observatoire de la formation

Capacité à gérer les apprenants

Les organismes de formation disposent d'une bonne capacité à gérer les apprenants qu'ils forment.

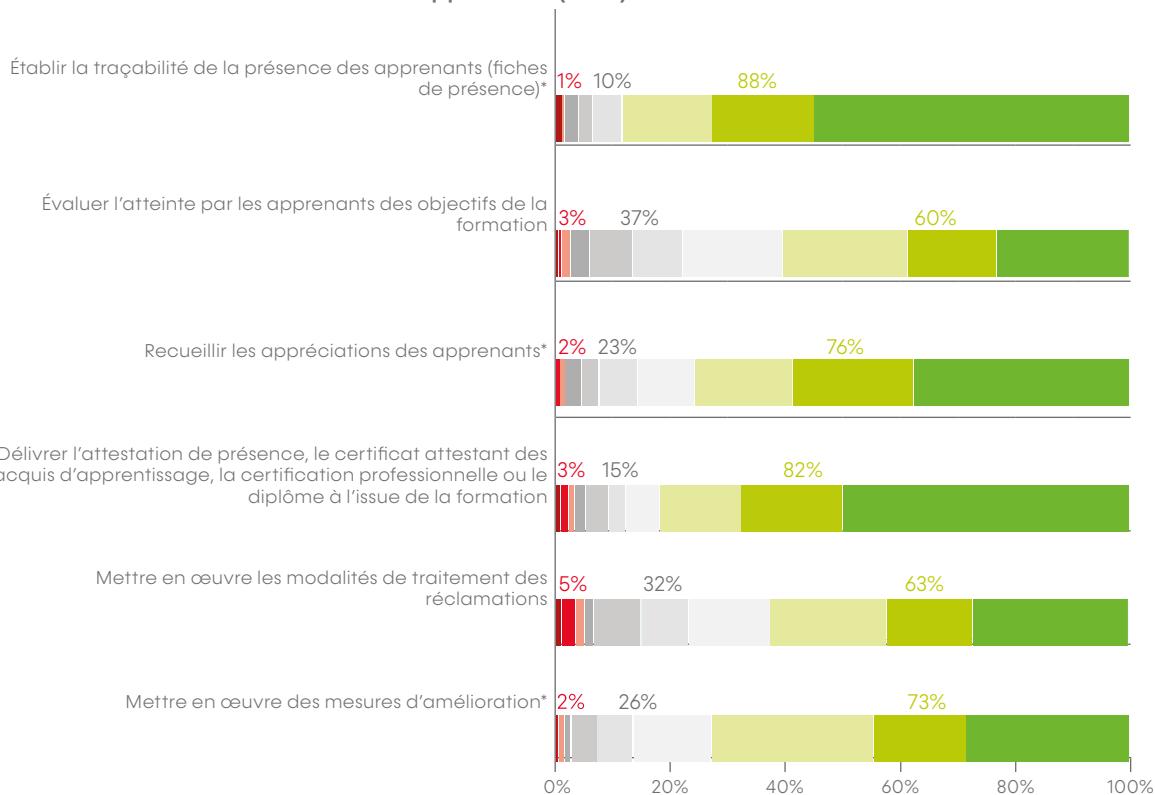
Les organismes de formation sont en mesure d'établir facilement la traçabilité de la participation des apprenants (88 %), de fournir facilement l'attestation des connaissances, le certificat attestant des acquis d'apprentissage,

la certification professionnelle, ou le diplôme à l'issue de la formation (82 %), ainsi que de recueillir les appréciations des apprenants (76 %) et de mettre en œuvre de mesures d'amélioration (73 %) (**Graphique 9**).

En revanche, les organismes de formation sont indécis en matière de documentation des démarches relatives à l'évaluation de l'atteinte par les apprenants des objectifs de formation (37 %) et de mise en œuvre des modalités de traitement des réclamations (32 %).

Graphique 9

Répartition des organismes de formation selon leur capacité à mettre en œuvre les démarches portant sur le suivi et l'évaluation des apprenants (en %) – 2024



* La somme est différente de 100 % en raison du jeu des arrondis.



Lecture : 88 % des organismes de formation sont en mesure d'établir facilement la traçabilité de la participation des apprenants.



Source: Observatoire de la formation

Certification des formateurs

La majorité des organismes de formation (53 %) considère la certification des formateurs comme déterminante (Graphique 10).

Par statut, les organismes institutionnels/sectoriels (59 %) et les organismes privés (54 %) sont plus nombreux que les asbl (46 %) à percevoir la certification des formateurs comme indispensable.

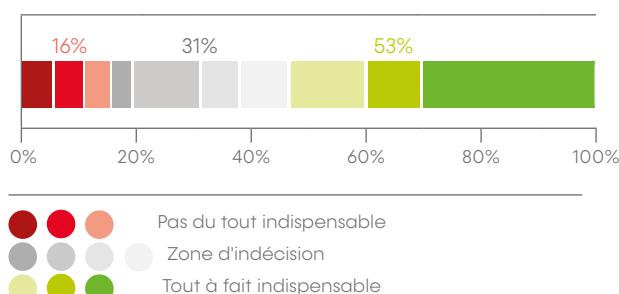
Détention d'une norme, d'une certification, d'un label et/ou d'une charte

Quatre organismes de formation sur dix détiennent une norme, une certification, un label et/ou une charte pour la gestion de leur organisation, de leurs formateurs ou de leurs formations.

Par statut, les organismes institutionnels/sectoriels (55 %) sont plus nombreux à disposer d'une norme, d'une certification, d'un label et/ou d'une charte que les organismes privés (39 %) et que les asbl (31 %).

Graphique 10

Répartition des organismes de formation selon leur évaluation de la nécessité de faire certifier les formateurs (en %) – 2024



Lecture : la certification des formateurs est indispensable pour 53 % des organismes de formation.



Source : Observatoire de la formation

Encadré 3

La qualité dans les organismes de formation (OF) en 2023 - Quelles différences par rapport à 2019* (en %) ?

Indicateur	2019**	2023***	Évolution 2023 vs 2019
Part des OF percevant comme facile, par formation, quel que soit le support, la description des modalités d'évaluation de la formation (en %)	50	80	+ 30
Part des OF percevant comme facile, la revue et l'évaluation des compétences et de la performance des partenaires de formation (formateurs freelance, sous-traitants et co-traitants) (en %)	41	67	+ 26
Part des OF percevant comme facile, l'évaluation de l'atteinte des objectifs de formation (en %)	47	61	+ 14
Part des OF percevant comme facile, la mise en œuvre des modalités de traitement des réclamations (en %)	45	63	+ 18
Part des OF considérant comme indispensable la certification des formateurs (en %)	42	54	+ 12
Part des OF détenant une norme, une certification, un label et/ou une charte (en %)	26****	40	+ 14

* Sources : Observatoire de la formation, « L'offre de formation continue en chiffres » - enquêtes 2020 et 2024 - Formabref 2021 et 2025.

** Certaines différences peuvent apparaître entre les indicateurs 2019 publiés en 2021 et les indicateurs 2019 révisés issus de cette publication.

Au total 329 organismes de formation sont considérés pour le calcul des indicateurs 2019 révisés, soit 11 organismes de moins que pour le calcul des indicateurs 2019 publiés. Comme les autres, ces 11 organismes de formation ont répondu aux questions relatives aux deux premières parties du questionnaire, celles portant sur la « Structure » et la « Qualité ». Par contre, ils n'ont pas répondu aux questions relatives à la troisième partie du questionnaire, celle portant sur les « Pratiques de formation », ce qui n'est pas conforme avec la méthodologie commune aux autres éditions de l'enquête.

*** 2023 remplace 2024 pour permettre la comparaison des résultats sur deux éditions de l'enquête.

La méthodologie pour l'enquête 2024 change : les organismes de formation nouvellement créés en 2024 peuvent répondre à toutes les questions. Pour faire la comparaison avec les précédentes éditions de l'enquête, il convient de ne pas tenir compte de leurs réponses. En effet, les indicateurs présentés dans les précédentes éditions ne rendent pas compte des réponses qui auraient pu être produites par les organismes de formation nouvellement créés, hors partie Perspectives de l'enquête, respectivement en 2014, 2017 et 2020. Dans ces conditions, l'année de référence pour la comparaison des résultats de la nouvelle édition de l'enquête avec les éditions précédentes s'arrête à l'année 2023.

**** La valeur de l'indicateur 2019 publié en 2021 est différente de la valeur de l'indicateur 2019 issu de cette publication.

Cette dernière a été redressée après reclassement des réponses produites en 2020 à la question ouverte suivante : quelle est la dénomination des norme(s), certification(s), label(s) et/ou charte(s) que détient votre organisme de formation (gestion de l'organisation, des formateurs, des formations) ?



Source : Observatoire de la formation

LES PRATIQUES DES ORGANISMES DE FORMATION

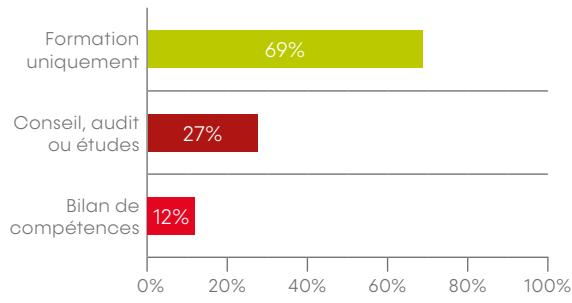


Activités des organismes de formation

Sept organismes de formation sur dix ont la formation pour unique activité.

Les organismes de formation sont 27 % à offrir des prestations en matière de conseil, d'audit ou d'études (**Graphique 11**). Le bilan de compétences représente une prestation offerte par un organisme de formation sur dix (12 %).

Graphique 11
Part des organismes de formation par type d'activité (en %) – 2024



Lecture : 12 % des organismes de formation réalisent des bilans de compétences

Source : Observatoire de la formation

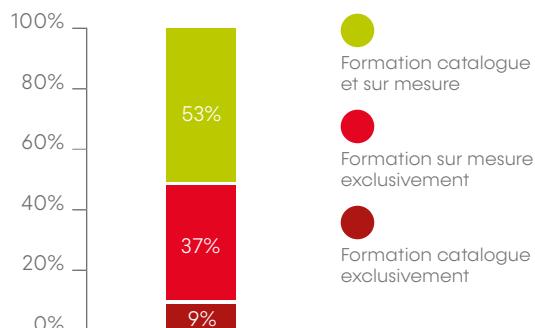
Types de formation

Neuf organismes de formation sur dix offrent des formations sur mesure.

Ils sont 53 % à proposer à la fois des formations catalogue et des formations sur mesure (**Graphique 12**).

37 % des organismes de formation dispensent exclusivement des formations sur mesure et 9 % uniquement des formations catalogue.

Graphique 12
Répartition des organismes de formation selon le type de formation (en %) - 2024*



* La somme est différente de 100 % en raison du jeu des arrondis.

Lecture : 62 % (53 % + 9 %) des organismes de formation offrent des formations catalogue.

Source : Observatoire de la formation

Encadré 4

Formation sur mesure

Formation adaptée aux besoins spécifiques d'une entreprise ou d'une organisation. Elle répond à un cahier des charges précis en termes d'objectifs, de durée, d'approche pédagogique, d'évaluation et de population à former.

Formation catalogue inter-entreprise

Formation issue des programmes définis au préalable par les organismes de formation à laquelle participent des salariés de différentes entreprises/organisations ou tout autre public intéressé.

Formation catalogue intra-entreprise

Formation issue des programmes définis au préalable par les organismes de formation organisée pour les salariés d'une même entreprise.

En savoir plus: www.lifelong-learning.lu

Source : INFPC

Domaines de formation

Les domaines de formation « Développement personnel et professionnel » et « Gestion d'entreprise, Ressources humaines » restent privilégiés.

Ces deux domaines sont respectivement couverts par 41 % et 32 % des organismes de formation (**Tableau 2**). Le domaine « Santé, Action sociale » occupe une troisième place. Il regroupe 22 % des organismes de formation.

Les organismes privés sont 41 % à couvrir un seul domaine (**Tableau 3**). Ils privilégient les domaines de formation « Développement personnel et professionnel » (42 %), « Gestion d'entreprise, Ressources humaines » (34 %) et « Communication, Multimédia » (20 %).

Bien représentée dans 13 domaines de formation sur 16, l'offre de formation des organismes institutionnels/sectoriels est la plus étendue. Ils sont, en particulier, 41 % à couvrir quatre domaines ou plus, contre 16 % des organismes privés et 14 % des asbl. Leurs principaux domaines de formation correspondent à « Santé, Action sociale » (50 %) et « Développement personnel et professionnel » (41 %), suivis à égalité par « Finance, Assurance, Droit », « Qualité, sécurité » et « Construction, Environnement, Energie » (36 %).

Les asbl sont 44 % à être spécialisées dans un seul domaine. Une majorité propose des formations dans le domaine « Santé, Action sociale » (52 %). Ensuite, elles sont, respectivement 38 % et 27 % à offrir des formations en « Développement personnel et professionnel » et en « Sciences, Sciences sociales et humaines ».

La taille est un facteur de diversification. Les structures de grande taille (20 salariés ou plus) ont une offre de formation plus diversifiée que les structures plus petites (Tableau 2). Dans 13 des 16 domaines formation, elles sont soit plus nombreuses, soit aussi nombreuses que les structures plus petites à offrir des formations. Dans les trois domaines restants, ce sont les structures de petite taille (1 à 4 salariés) qui sont les mieux représentées : « Développement personnel et professionnel » (44 %, contre 41 % pour l'ensemble des organismes de formation), « Communication, Multimédia » (23 %, contre 20 %) et « Commerce, Vente, Horeca » (17 %, contre 14 %).

Tableau 2**Part des organismes de formation par domaine de formation selon le statut et la taille (en %) – 2019**

Domaine de formation	Total	Statut			Taille (Nombre de salariés)			
		privé	inst.	asbl	0	1-4	5-19	>19
Développement personnel et professionnel	41*	42**	41	38	43	44	27	41
Gestion d'entreprise, Ressources humaines	32	34	32	17	25	36	33	36
Santé, Action sociale	22	16	50	52	20	18	27	36
Communication, Multimédia	20	20	32	19	17	23	19	22
Finance, Assurance, Droit	18	18	36	10	17	12	25	29
Informatique, Télécommunication	17	17	32	13	10	16	23	31
Qualité, Sécurité	16	15	36	13	7	18	17	31
Sciences, Sciences sociales et humaines	15	13	18	27	14	14	13	24
Commerce, Vente, Horeca	14	14	23	6	12	17	13	14
Langues	13	13	23	10	12	17	4	17
Construction, Environnement, Energie	13	11	36	13	7	14	13	25
Artisanat, Art	8	7	32	4	7	7	2	15
Transport, Manutention	6	5	18	6	3	6	4	15
Agriculture, Agroalimentaire	4	4	9	4	1	4	8	8
Mécanique, Electrotechnique, Automatismes	4	4	9	4	1	6	4	8
Transformation de matériaux et gestion de production	3	3	5	2	2	2	0	7

* En gras : les trois principaux domaines de formation.

** En souligné : part des organismes de formation la plus forte par domaine de formation, selon le statut puis selon la taille.

Lecture : 41 % des organismes de formation dispensent des formations en « Développement personnel et professionnel ».

Source : Observatoire de la formation

Tableau 3**Répartition des organismes de formation par statut selon le nombre de domaines de formation couverts (en %) – 2024**

Nombre de domaines de formation	Total	Statut		
		privé	inst.	asbl
1 seul domaine	41	41	32	44
2 domaines	26	27	14	23
3 domaines	16	16	14	19
4 à 6 domaines	12	12	14	8
7 domaines ou plus	6	4	27	6
Total	100*	100	100*	100

* La somme est différente de 100 % en raison du jeu des arrondis.

Lecture : 6 % des organismes de formation dispensent des formations dans sept domaines ou plus.

Source : Observatoire de la formation

Le domaine de formation « Langues » occupe 13 % des organismes de formation.

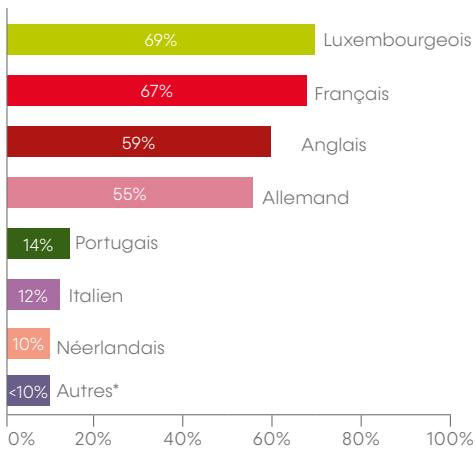
Parmi eux, 35 % offrent des formations dans une seule langue, 14 % dans deux langues, 6 % dans trois langues, 29 % dans quatre langues et finalement 16 % dans cinq langues ou plus.

Les cours de luxembourgeois sont offerts par 69 % des organismes de formation actifs en « Langues », devant les cours de français (67 %) et d'anglais (59 %) (**Graphique 13**).

Le luxembourgeois est la formation en « Langues » la plus demandée.

Pour 34 % des organismes de formation, le luxembourgeois est la formation en « Langues » la plus demandée par les clients (**Graphique 14**). Le français se place en deuxième position avec 6 points de pourcentage de moins. Il est suivi par l'anglais qui a obtenu 18 % des suffrages.

Graphique 13
Part des organismes de formation dispensant des formations dans le domaine « Langues », par langue d'apprentissage (en %) – 2024



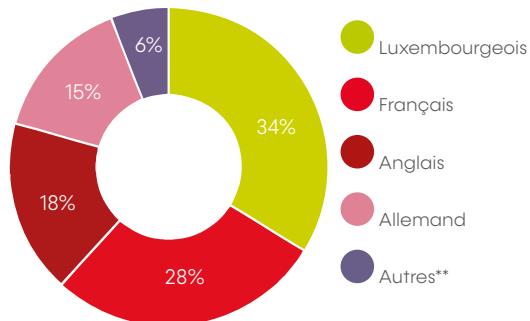
* Langues enseignées par moins de 10 % des organismes de formation dont l'Arabe, le Chinois, le Coréen, l'Espagnol, le Japonais, le Polonais, le Russe, ...

Lecture : 55 % des organismes de formation actifs dans le domaine « Langues » offrent des formations visant l'apprentissage de l'allemand.

Source : Observatoire de la formation

Graphique 14

Répartition des organismes de formation selon le cours de langue le plus demandé par les clients (en %) - 2024*



* La somme est différente de 100 % en raison du jeu des arrondis.

** Cours de langue le plus demandé par les clients des organismes de formation dont l'Arabe, le Chinois, le Coréen, l'Espagnol, le Polonais, le Portugais, le Russe, ...

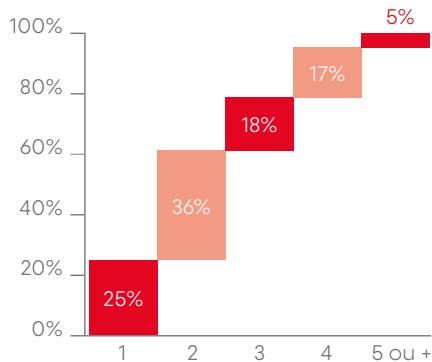
Lecture : pour 15 % des organismes de formation, l'allemand est la formation en « Langues » la plus demandée par les clients.

Source : Observatoire de la formation

Dans les autres domaines que celui des « Langues », six organismes de formation sur dix mobilisent jusqu'à deux langues pour dispenser leurs formations.

Ils sont 25 % à proposer leurs formations en une seule langue et 36 % dans deux langues au plus (**Graphique 15**). Seuls 5 % des organismes de formation ont la capacité de former dans cinq langues ou plus.

Graphique 15
Répartition des organismes de formation selon le nombre de langues de formation mobilisées, hors formations dans le domaine « Langues » (en %) – 2024*



* La somme est différente de 100 % en raison du jeu des arrondis.

Lecture : 18 % des organismes de formation, hors formations dans le domaine « Langues », dispensent leurs formations dans trois langues.



Source : Observatoire de la formation

Dans les autres domaines que celui des « Langues », le français est la principale langue utilisée par les organismes de formation.

91 % l'emploient et 63 % y ont davantage recours (**Tableau 4**). L'anglais occupe une deuxième place, utilisé par 64 % des organismes de formation.

Tableau 4
Part des organismes de formation par langue de formation, hors formations dans le domaine « Langues » (en %) – 2024

Langue	Langue utilisée	Langue la plus utilisée
Français	91	63
Anglais	64	18
Luxembourgeois	32	12
Allemand	40	5
Portugais	6	<1
Néerlandais	2	<1
Italien	2	<1
Espagnol	2	<1
Russe	2	<1
Autres*	<1	<1

* Langues utilisées par moins de 1 % des organismes de formation dont l'Arabe, le Chinois, le Coréen, le Danois, le Japonais, le Polonais, le Suédois, le Turc ...

Lecture : hors formations dans le domaine « Langues », 40 % des organismes de formation emploient l'allemand pour former. C'est la principale langue utilisée pour former par 5 % des organismes de formation.



Source : Observatoire de la formation

Participants aux formations

Entre huit et neuf organismes de formation sur dix forment des dirigeants, des cadres et des salariés du secteur privé.

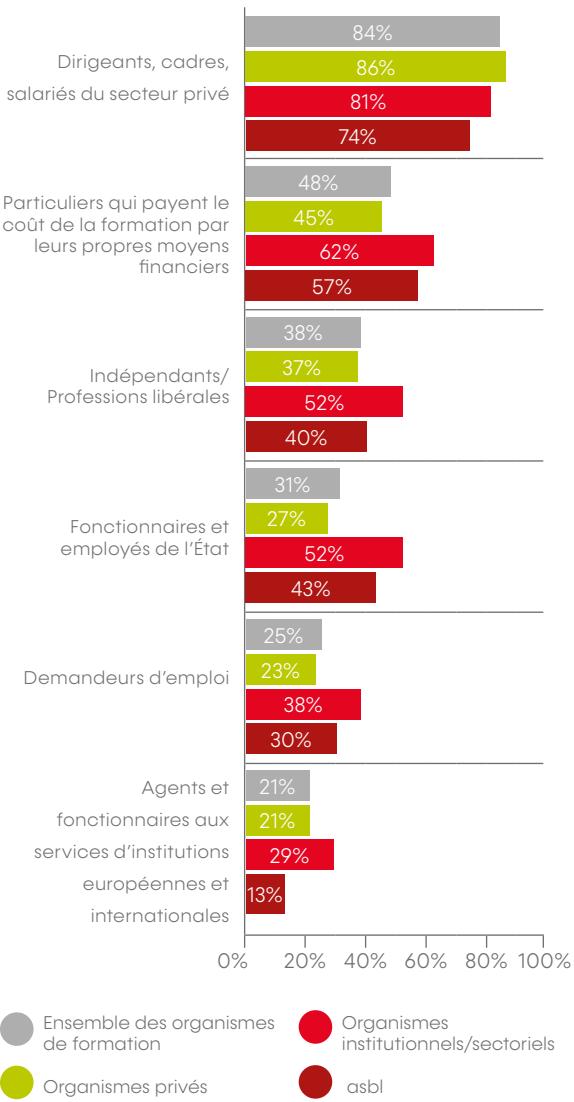
Par statut, les organismes privés se distinguent à la marge, en ciblant plus que les autres, les dirigeants, les cadres et les salariés du secteur privé : 86 %, contre respectivement 81 % et 74 % des organismes institutionnels/sectoriels et des asbl (**Graphique 16**).

Les organismes institutionnels/sectoriels sont davantage concernés que les organismes privés et que les asbl par tous les autres types de publics, en particulier par les fonctionnaires et employés de l'État (52 %, contre 31 % pour l'ensemble des organismes de formation, soit un écart de 21 points de pourcentage), par les particuliers qui financent eux-mêmes leurs formations (62 %, contre 48 %) et par les indépendants et les professions libérales (52 % contre 38 %).

Les asbl se placent dans le sillage des organismes institutionnels/sectoriels en ce qui concerne les particuliers qui financent eux-mêmes leurs formations, les fonctionnaires et employés de l'État ainsi que les demandeurs d'emploi. Elles disposent, vis-à-vis de ces trois types d'apprenants, de 5 à 9 points de pourcentage de retard sur les organismes institutionnels/sectoriels, mais de 7 à 16 points d'avance par rapport aux organismes privés.

Graphique 16

Part des organismes de formation par type de participants aux formations et par statut des organismes de formation (en %) – 2024



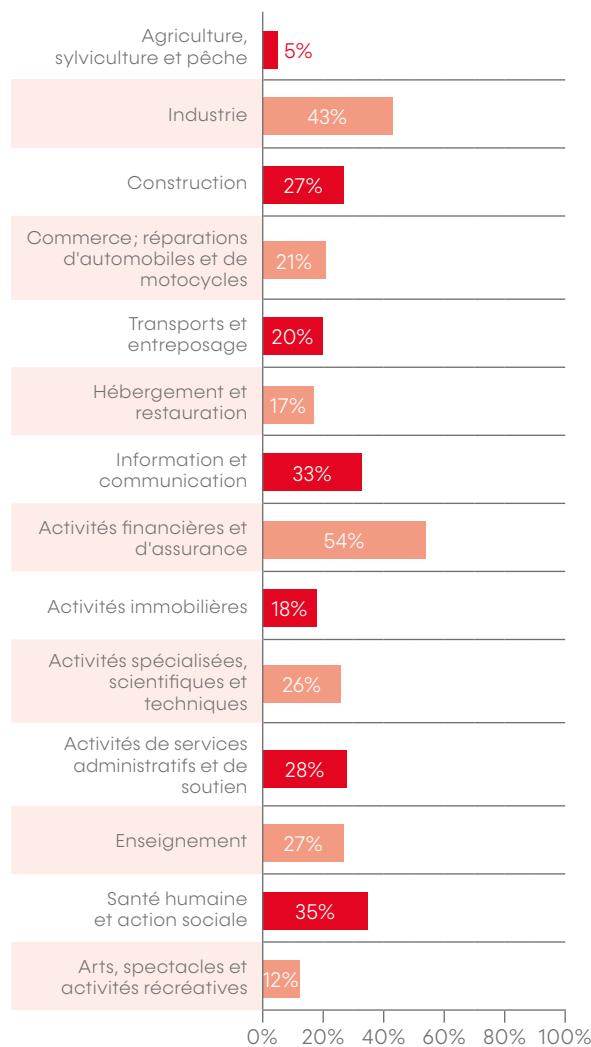
Lecture : 48 % des organismes de formation dispensent des formations à des particuliers qui financent eux-mêmes leurs formations.

Source : Observatoire de la formation

Les dirigeants, les cadres et les salariés formés sont principalement issus des entreprises œuvrant dans les secteurs « Activités financières et d'assurance » et « Industrie ».

Ces deux secteurs sont respectivement couverts par 54 % et 43 % des organismes de formation (**Graphique 17**).

Graphique 17
Part des organismes de formation par secteur d'activité des entreprises dans lesquelles travaillent les dirigeants, les cadres et les salariés qui suivent leurs formations (en %) – 2024



Lecture: 20 % des organismes de formation forment des dirigeants, des cadres et des salariés issus du secteur « Transports et entreposage ».



Source : Observatoire de la formation

Les organismes privés forment davantage de dirigeants, de cadres et de salariés issus du secteur « Activités financières et d'assurance » (57 %, contre 54 % pour l'ensemble des organismes de formation) (**Tableau 5**).

Les asbl se positionnent davantage que le reste des organismes de formation dans les secteurs « Santé humaine et action sociale » (71 % contre 35 %) et « Activités de services administratifs et de soutien » (35 % contre 28 %).

Les organismes institutionnels/sectoriels se distinguent des autres types d'organismes de formation dans les 11 secteurs d'activités restants. Plus de la moitié d'entre eux sont en particulier actifs dans les secteurs « Activités spécialisées, scientifiques et techniques (53 % contre 26 %), « Construction » (53 % contre 27 %) et « Industrie » (53 % contre 43 %).

Tableau 5

Part des organismes de formation selon leur statut par secteur d'activité des entreprises qui emploient les dirigeants, les cadres et les salariés qui suivent leurs formations (en %) – 2024

Secteur d'activité	Statut		
	privé	inst.	asbl
Agriculture, sylviculture et pêche	5%	13%*	3%
Industrie	45%	53%	23%
Construction	27%	53%	10%
Commerce ; réparations d'automobiles et de motocycles	21%	27%	10%
Transports et entreposage	20%	33%	6%
Hébergement et restauration	16%	20%	16%
Information et communication	34%	47%	19%
Activités financières et d'assurance	57%	47%	35%
Activités immobilières	18%	33%	10%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	25%	53%	19%
Activités de services administratifs et de soutien	27%	27%	35%
Enseignement	25%	40%	39%
Santé humaine et action sociale	30%	40%	71%
Arts, spectacles et activités récréatives et Autres activités de services	11%	20%	13%

* En gras : part des organismes de formation la plus forte par secteur d'activité, selon le statut.

Lecture : 25 % des organismes privés forment des dirigeants, des cadres et des salariés issus du secteur « Activités spécialisées, scientifiques et techniques ».



Source : Observatoire de la formation

Formation à distance

Deux-tiers des organismes de formation proposent des formations à distance.

Ils sont 67 % à offrir des formations à distance (**Encadré 5**), contre 33 % à ne pas recourir à ce mode de formation.

Les organismes institutionnels/sectoriels sont 77 % à dispenser des formations à distance, contre 68 % des organismes privés et 60 % des asbl.

La suite de la section "Formation à distance" concerne exclusivement les organismes de formation qui ont répondu « proposer des formations à distance ». Les organismes de formation qui ont répondu « ne pas proposer des formations à distance » sont reconstruits à partir de la section « Formats des formations », page 33.

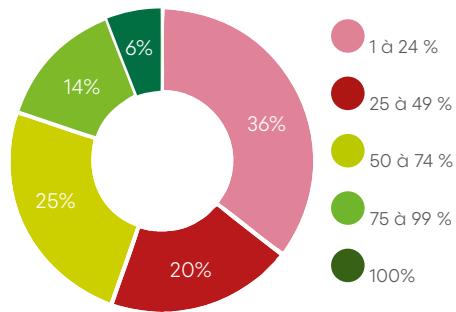
Dispenser exclusivement des formations à distance reste une pratique marginale.

Pour une majorité des organismes de formation qui proposent des formations à distance (56 % = 36 % + 20 %), l'offre en distanciel ne dépasse pas la moitié de leur offre (**Graphique 18**).

Les organismes de formation restants se répartissent entre ceux dont l'offre de formation à distance est comprise entre la moitié et 99 % de leur offre (39 % = 25 % + 14 %) et ceux minoritaires qui offrent exclusivement des formations à distance (6 %).

Graphique 18

Répartition des organismes de formation* selon la part de leur offre de formation à distance (en %) – 2024**



* Organismes de formation qui offrent des formations à distance.

** La somme est différente de 100 % en raison du jeu des arrondis.

Lecture: 36 % des organismes de formation qui proposent des formations à distance ont une offre en distanciel qui couvre moins d'un quart (1 à 24 %) de l'ensemble de leur offre de formation.

Source : Observatoire de la formation

Encadré 5

Formation à distance

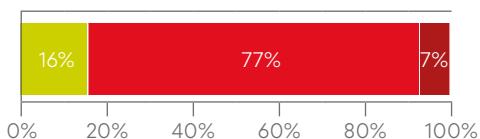
Modèle pédagogique dans lequel l'enseignant(e) ou le formateur/la formatrice et les apprenant(e)s sont physiquement séparé(e)s et utilisent diverses ressources et technologies pour interagir – simultanément ou non.

Source : Cedefop (2023) « Terminologie de la politique européenne d'enseignement et de formation »

Une volonté d'autonomie et de maîtrise d'un contenu pédagogique personnalisé.

Pour réaliser le contenu de leurs formations à distance, 93 % (16 % + 77 %) des organismes de formation mobilisent en interne leurs propres ressources et 23 % (16 % + 7 %) font appel à des ressources externes (**Graphique 19**).

Graphique 19
Répartition des organismes de formation* selon le mode de réalisation du contenu des formations offertes à distance (en %) – 2024



* Organismes de formation qui offrent des formations à distance.

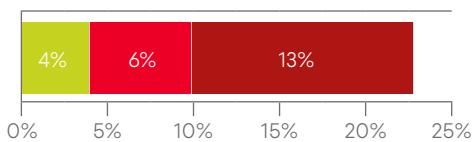
- En interne et en externe
- En interne exclusivement
- En externe (sous-traitance) exclusivement

Lecture: 7 % des organismes de formation mobilisent exclusivement des ressources externes pour réaliser le contenu des formations à distance qu'ils offrent.

Source : Observatoire de la formation

Parmi les 23 % d'organismes de formation qui font appel à des ressources externes pour réaliser le contenu des formations à distance qu'ils offrent, 10 % (4 % + 6 %) les achètent clés en main et 17 % (4 % + 13 %) les font réaliser sur mesure par un prestataire (**Graphique 20**).

Graphique 20
Part des organismes de formation* selon le mode de réalisation du contenu des formations offertes à distance lorsqu'ils font appel à des ressources externes (en %) – 2024



* Organismes de formation qui offrent des formations à distance.

- Acheté clé en main et réalisé sur mesure
- Acheté clé en main exclusivement
- Réalisé sur mesure exclusivement

Lecture: Parmi les 23 % d'organismes de formation qui font appel à des ressources externes pour réaliser le contenu des formations à distance qu'ils offrent, 6 % les achètent clé en main exclusivement.

Source : Observatoire de la formation

La formation sur mesure privilégiée.

Huit à neuf organismes de formation sur dix offrent de la formation à distance réalisée sur mesure selon les besoins du client (86 % = 27 % + 59 %), contre, quatre sur dix (40 % = 27 % + 13 %) de la formation à distance issue de catalogues (**Graphique 21**).

Graphique 21
Répartition des organismes de formation* selon le type de formations à distance proposé à leurs clients (en %) - 2024**



* Organismes de formation qui offrent des formations à distance.

** La somme est différente de 100 % en raison du jeu des arrondis.

- Catalogue et sur mesure
- Catalogue exclusivement
- Sur-mesure exclusivement

Lecture: 59 % des organismes de formation offrent exclusivement de la formation à distance réalisée sur mesure selon les besoins du client.



Source : Observatoire de la formation

Un attrait prononcé pour des formations liées aux compétences transversales et aux domaines facilement adaptables au mode distanciel.

Les domaines les plus couverts par les organismes de formation en matière de formation à distance sont ceux où la demande est la plus forte.

Le domaine « Développement personnel et professionnel » est privilégié (35 % des organismes de formation offrent des formations à distance dans ce domaine ; et 21 % des organismes de formation estiment que les formations à distance sont les plus demandées par les clients dans ce domaine).

Ensuite, quatre autres domaines de formation se distinguent : « Gestion d'entreprise, Ressources humaines » (25 % ; 10 %), « Finance, Assurance, Droit » (19 % ; 13 %), « Informatique, Télécommunication » (19 % ; 13 %) et « Langues » (15 % ; 13 %).

Une tendance à la spécialisation.

Une majorité des organismes de formation propose des formations à distance dans un seul domaine (56 %). Un quart offre des formations à distance dans deux domaines (25 %) et deux organismes de formation sur dix sont actifs dans trois domaines ou plus (19 %).

Le mode hybride préféré au mode 100 % en distanciel.

Parmi les organismes de formation ayant une offre de formation à distance, 21 % proposent une offre de formation à la fois hybride et 100 % en distanciel, 51 % proposent une offre de formation exclusivement hybride et 28 % (= 3 % + 22 % + 3 %) une offre de formation exclusivement 100 % en distanciel.

Les formations 100 % en distanciel tutorées préférées aux formations 100 % en distanciel en autoformation.

Les organismes de formation sont 49 % (= 21 % + 3 % + 22 % + 3 %) à offrir de la formation 100 % en distanciel : 11 % (= 8 % + 3 %) proposent à la fois de l'autoformation et du tutorat, 4 % (= 1 % + 3 %) proposent des formations exclusivement en autoformation et 34 % (= 12 % + 22 %) des formations exclusivement tutorées.

Encadré 6

Formation hybride

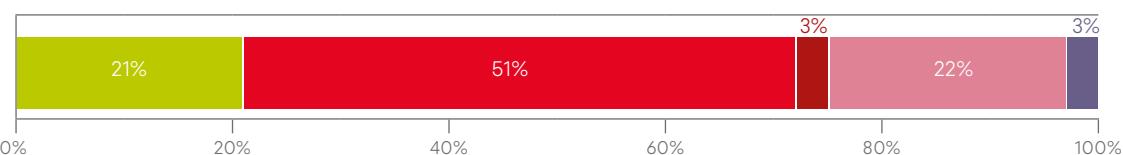
Une formation hybride associe plusieurs modalités d'apprentissage au profit des apprenants. En s'appuyant notamment sur des outils et ressources numériques, elle combine séquences d'apprentissage présentiel et à distance, transmissif et collaboratif, dirigé et autodirigé, formel et informel, synchrone et/ou asynchrone. L'hybridation est l'organisation de ce type de formation.



Source : AINOA (2022) « Glossaire de l'hybridation de la formation »

Graphique 22

Répartition des organismes de formation* selon le mode d'utilisation de la formation à distance (en %) - 2024



● Formations hybrides et formations 100 % en distanciel, dont :

- 8 % en autoformation et tutorées
- 1 % qu'en autoformation
- 12 % que tutorées

● Formations exclusivement hybrides

● Formations exclusivement 100 % en distanciel, tutorées et en autoformation

● Formations exclusivement 100 % en distanciel que tutorées

● Formations exclusivement 100 % en distanciel qu'en autoformation

Lecture : 51% des organismes de formation offrent exclusivement des formations hybrides.



Source : Observatoire de la formation

Les réponses produites par l'ensemble des organismes de formation sont considérées, sans distinction, à partir de la section ci-dessous.

Formats des formations

Les formations courtes mobilisent plus les organismes de formation que les formations longues.

Les formations courtes, d'une durée comprise entre plus d'1 heure et 24 heures (l'équivalent de trois journées de 8 heures de travail passées en formation), constituent la base. Elles sont offertes par 48 % à 53 % des organismes de formation (**Tableau 6**).

Par statut, les organismes institutionnels/sectoriels proposent une plus grande variété de formats de formation. Ils sont sensiblement plus nombreux à offrir les formats dépassant les 4 heures de formation (l'équivalent d'une demi-journée de 8 heures de travail passée en formation), en particulier celui de plus de 40 heures (57 %, soit 33 points de plus que pour l'ensemble des organismes de formation).

Les asbl offrent davantage de formations aux formats courts de 8 heures au plus et aux formats longs de plus de 40 heures que les organismes privés.

Les organismes privés sont davantage positionnés sur les formations de plus de 8 heures à 40 heures (l'équivalent de cinq journées de 8 heures de travail en formation) que les asbl.

Tableau 6
Part des organismes de formation par format de formation (en %) – 2024

Format de formation	Total	Statut		
		privé	instit.	asbl
1 heure au plus	15	14	19	19
Plus d'1 heure à 4 heures	48	47	57	49
Plus de 4 heures à 8 heures	53	51	76	57
Plus de 8 heures à 24 heures	48	48	71	34
Plus de 24 heures à 40 heures	31	30	57	26
Plus de 40 heures	24	20	57	34

Lecture: 24 % des organismes de formation proposent des formations qui durent plus de 40 heures.



Source : Observatoire de la formation

Les clients des organismes de formation ont une préférence pour les formations courtes.

Les formations d'une durée comprise entre plus d'1 heure et 24 heures ont la préférence de 76 % des clients des organismes de formation (**Graphique 23**).

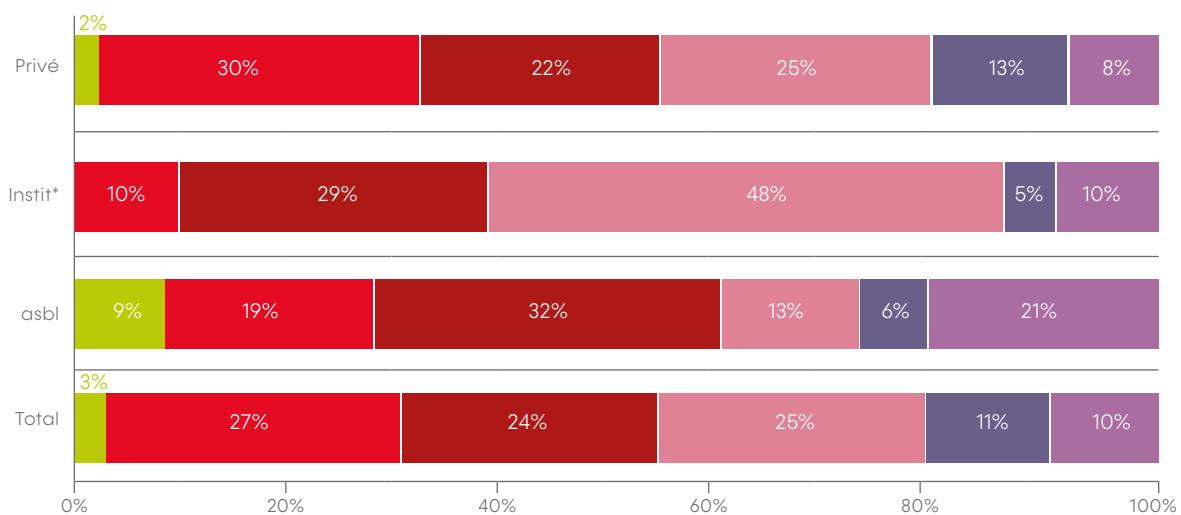
Par statut, les clients des organismes privés ont plutôt une préférence pour les formations courtes d'une durée comprise entre plus d'1 heure et 4 heures (30 %).

Les formats compris entre plus de 8 heures et 24 heures de formation sont largement préférés aux autres formats par les clients des organismes institutionnels/sectoriels (48 %).

Les clients des asbl se trouvent bien positionnés sur les formations d'une durée comprise entre plus de 4 heures et 8 heures (32 %) ainsi que sur les formations placées aux extrêmes : ils sont plus nombreux que les clients des autres organismes de formation à préférer les formats les plus courts (9 %, contre 3 % de l'ensemble des organismes de formation) ainsi que les formats les plus longs (21 %, contre 10 % de l'ensemble des organismes de formation).

Graphique 23

Répartition des organismes de formation par statut selon le format de formation le plus demandé par les clients (en %) – 2024



* La somme est différente de 100 % en raison du jeu des arrondis.

- Une heure au plus
- Plus d'une heure à 4 heures
- Plus de 4 heures à 8 heures

- Plus de 8 heures à 24 heures
- Plus de 24 heures à 40 heures
- Plus de 40 heures

Lecture : pour 27 % des organismes de formation, les formations d'une durée comprise entre plus d'une heure et 4 heures correspondent au format le plus demandé par les clients.



Source : Observatoire de la formation

Justificatifs de formation

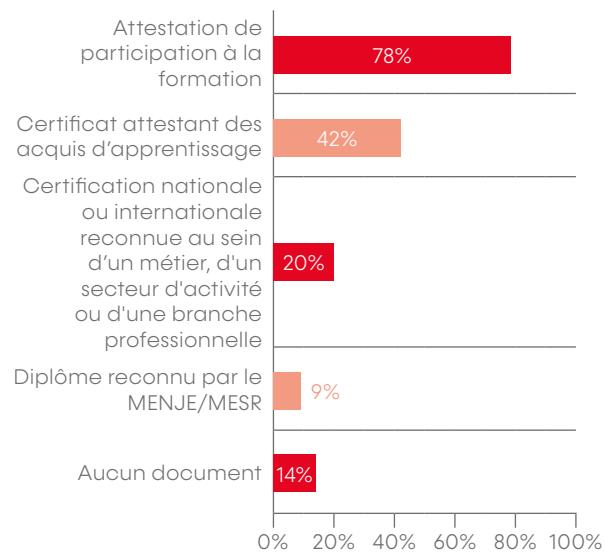
L'attestation de participation à la formation constitue la règle.

Ne fournir aucun document en sortie de la formation n'est pas la norme et reste une pratique marginale, contrairement à l'attestation de présence. 78 % des organismes de formation délivrent au minimum une attestation de présence à la formation (**Graphique 24**).

Les autres types de justificatifs sont portés par moins de la moitié des organismes de formation. Ils sont, en particulier, deux sur dix à sanctionner leurs formations par des certifications nationales ou internationales reconnues au sein d'un métier, d'un secteur d'activité ou d'une branche professionnelle et un peu moins d'un sur dix à délivrer des diplômes reconnus par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ou par le ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur.

Graphique 24

Part des organismes de formation par type de justificatif de formation délivré (en %) – 2024



Lecture: 20 % des organismes privés délivrent des certifications nationales ou internationales reconnues au sein d'un métier, d'un secteur d'activité ou d'une branche professionnelle.



Source : Observatoire de la formation

Encadré 7.1

Les pratiques des organismes de formation (OF) en 2023 - Quelles différences par rapport à 2013, 2016 et 2019* (en %) ?

Indicateur	2013	2016	2019**	2023***	Évolution	
					2023 vs 2019	2023 vs 2013
Part des OF offrant uniquement des formations (en %)	62	46	58	68	+ 10	+ 6
Part des OF offrant des prestations de conseil, audit ou études (en %)	32	39	26	28	+ 2	- 4
Part des OF offrant des formations sur mesure (en %)	89	94	89	90	+ 1	+ 1
Part des OF offrant des formations dans le domaine « Développement personnel et professionnel » (en %)	50	44	44	41	- 3	- 9
Part des OF offrant des formations dans le domaine « Gestion d'entreprise, Ressources humaines » (en %)	39	37	34	32	- 2	- 7
Part des OF offrant des formations dans le domaine « Finance, Assurance, Droit » (en %)	23	19	17	18	+ 1	- 5
Part des OF offrant des formations dans le domaine « Communication, multimédia » (en %)	23	26	19	20	+ 1	- 3
Part des OF offrant des formations dans le domaine « Informatique, Télécommunication » (en %)	20	20	18	17	- 1	- 3
Part des OF offrant des formations dans le domaine « Langues » (en %)	14	16	22	14	- 8	=
Part des OF offrant des formations à l'apprentissage du Luxembourgeois (en %)	n.a.****	n.a.	67	69	+ 2	n.a.
Part des OF offrant des formations***** dans une seule langue (en %)	31	20	19	24	+ 5	- 7
Part des OF offrant des formations***** dans quatre langues ou plus (en %)	15	25	20	22	+ 2	+ 7
Part des OF offrant des formations***** en anglais (en %)	50	62	67	64	- 3	+ 14
Part des OF dispensant des formations à des particuliers (en %)	45	51	55	49	- 6	+ 4
Part des OF dispensant des formations à des demandeurs d'emploi (en %)	23	30	31	25	- 6	+ 2
Part des OF dispensant des formations d'une durée cumulée comprise entre ½ et 1 journée	n.a.	n.a.	n.a.	53	n.a.	n.a.

* Sources : Observatoire de la formation, « L'offre de formation continue en chiffres » - enquêtes 2014, 2017, 2020 et 2024 - Formabref 2014, 2018, 2021 et 2025.

** Certaines différences peuvent apparaître entre les indicateurs 2019 publiés en 2021 et les indicateurs 2019 révisés issus de cette publication.

Au total 329 organismes de formation sont considérés pour le calcul des indicateurs 2019 révisés, soit 11 organismes de moins que pour le calcul des indicateurs 2019 publiés. Comme les autres, ces 11 organismes de formation ont répondu aux questions relatives aux deux premières parties du questionnaire, celles portant sur la « Structure » et la « Qualité ». Par contre, ils n'ont pas répondu aux questions relatives à la troisième partie du questionnaire, celle portant sur les « Pratiques de formation », ce qui n'est pas conforme avec la méthodologie commune aux autres éditions de l'enquête.

*** 2023 remplace 2024 pour permettre la comparaison des résultats sur quatre éditions de l'enquête.

La méthodologie pour l'enquête 2024 change : les organismes de formation nouvellement créés en 2024 peuvent répondre à toutes les questions. Pour faire la comparaison avec les précédentes éditions de l'enquête, il convient de ne pas tenir compte de leurs réponses.

En effet, les indicateurs présentés dans les précédentes éditions ne rendent pas compte des réponses qui auraient pu être produites par les organismes de formation nouvellement créés, hors partie Perspectives de l'enquête, respectivement en 2014, 2017 et 2020. Dans ces conditions, l'année de référence pour la comparaison des résultats de la nouvelle édition de l'enquête avec les éditions précédentes s'arrête à l'année 2023.

**** Non applicable : impossibilité de calculer l'indicateur pour 2013, 2016 et/ou 2019.

***** Hors formations dans le domaine « Langues ».



Encadré 7.2

Les pratiques des organismes de formation dispensant des formations à distance (OFFD) en 2023 - Quelles différences par rapport à 2013, 2016 et 2019* (en %) ?

Indicateur	2013	2016	2019**	2023***	Évolution	
					2023 vs 2019	2023 vs 2013
Part des OFFD parmi l'ensemble des organismes de formation (en %)	19	26	63	68	+ 5	+ 49
Part des OFFD dont l'offre de formation à distance couvre la moitié ou plus de l'ensemble de leur offre (en %)	n.a.****	n.a.	23	43	+ 20	n.a.
Part des OFFD qui offrent uniquement de la formation à distance (en %)	n.a.	n.a.	4	5	+ 1	n.a.
Part des OFFD qui font appel à des ressources externes pour réaliser le contenu des formations à distance qu'ils offrent (en %)	n.a.	n.a.	28	24	- 4	n.a.
Part des OFFD offrant exclusivement de la formation à distance sur mesure (en %)	n.a.	n.a.	53	59	+ 6	n.a.
Part des OFFD offrant de la formation à distance en mode hybride (en %)	n.a.	n.a.	52	72	+ 20	n.a.
Part des OFFD offrant de la formation à distance en mode 100 % en distanciel (en %)	n.a.	n.a.	87	49	- 38	n.a.
Part des OFFD offrant de la formation à distance en mode 100 % distanciel tutoré (en %)	n.a.	n.a.	95	92	- 3	n.a.
Part des OFFD offrant de la formation à distance en mode 100 % distanciel en autoformation (en %)	n.a.	n.a.	28	31	+3	n.a.

* Sources : Observatoire de la formation, « L'offre de formation continue en chiffres » - enquêtes 2014, 2017, 2020 et 2024 – Formabref 2014, 2018, 2021 et 2025.

** Certaines différences peuvent apparaître entre les indicateurs 2019 publiés en 2021 et les indicateurs 2019 révisés issus de cette publication.

Au total 329 organismes de formation sont considérés pour le calcul des indicateurs 2019 révisés, soit 11 organismes de moins que pour le calcul des indicateurs 2019 publiés. Comme les autres, ces 11 organismes de formation ont répondu aux questions relatives aux deux premières parties du questionnaire, celles portant sur la « Structure » et la « Qualité ». Par contre, ils n'ont pas répondu aux questions relatives à la troisième partie du questionnaire, celle portant sur les « Pratiques de formation », ce qui n'est pas conforme avec la méthodologie commune aux autres éditions de l'enquête.

*** 2023 remplace 2024 pour permettre la comparaison des résultats sur quatre éditions de l'enquête.

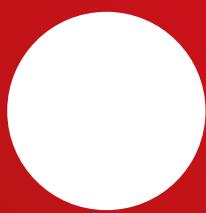
La méthodologie pour l'enquête 2024 change : les organismes de formation nouvellement créés en 2024 peuvent répondre à toutes les questions. Pour faire la comparaison avec les précédentes éditions de l'enquête, il convient de ne pas tenir compte de leurs réponses. En effet, les indicateurs présentés dans les précédentes éditions ne rendent pas compte des réponses qui auraient pu être produites par les organismes de formation nouvellement créés, hors partie Perspectives de l'enquête, respectivement en 2014, 2017 et 2020. Dans ces conditions, l'année de référence pour la comparaison des résultats de la nouvelle édition de l'enquête avec les éditions précédentes s'arrête à l'année 2023.

**** Non applicable : impossibilité de calculer l'indicateur pour 2013, 2016 et/ou 2019.



Source : Observatoire de la formation

DIGITALISATION DE LA FORMATION



Compréhension de la digitalisation de la formation

Encadré 8

Digitalisation de la formation

« With regard to digitalisation in education and training, the changes involved go beyond the introduction of digital tools in curricula and pedagogy: they also involve changes in organisations, including the culture of an organisation, its processes and the requirements for certain jobs. »



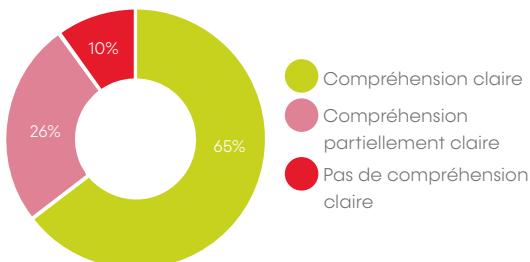
Source : Commission européenne (2020), Innovation and Digitalisation - ET 2020 Working Group on Vocational Education and Training (VET), Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg, 196 p.

Deux tiers des dirigeants des organismes de formation ont une compréhension claire du concept de digitalisation de la formation (Encadré 8).

Ils sont par ailleurs 26 % à déclarer avoir une compréhension partiellement claire et 10 % une compréhension pas du tout claire du concept de digitalisation de la formation (**Graphique 25**).

Graphique 25

Répartition des dirigeants des organismes de formation selon leur niveau de compréhension du concept de digitalisation de la formation (en %) – 2024*



* La somme est différente de 100 % en raison du jeu des arrondis.

Lecture: 65 % des dirigeants des organismes de formation ont une compréhension claire du concept de digitalisation de la formation.



Source : Observatoire de la formation

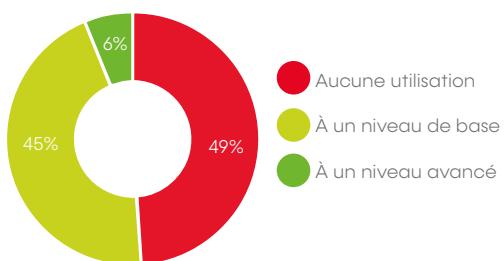
Place de l'intelligence artificielle (IA) dans la formation

L'intégration de l'IA (Encadré 9) est pour l'instant limitée.

Les organismes de formation sont partagés entre ceux qui indiquent ne pas du tout utiliser l'IA (49 %), et ceux légèrement majoritaires qui l'utilisent (51 %) (**Graphique 26**). Parmi ces derniers, seuls 6 % affirment utiliser l'IA à un niveau avancé.

Graphique 26

Répartition des organismes de formation selon leur niveau d'utilisation de l'intelligence artificielle (en %) – 2024



Lecture: 51 % (45 % + 6 %) des organismes de formation utilisent l'intelligence artificielle.

Source : Observatoire de la formation

Encadré 9

Intelligence Artificielle (IA)

« L'IA désigne la possibilité pour une machine de reproduire des comportements liés aux humains, tels que le raisonnement, la planification et la créativité. »

Source : Parlement européen (Article 20-06-2023), « Intelligence artificielle : définition et utilisation ».



Source : Observatoire de la formation

Artisans de la transformation digitale de l'offre de formation

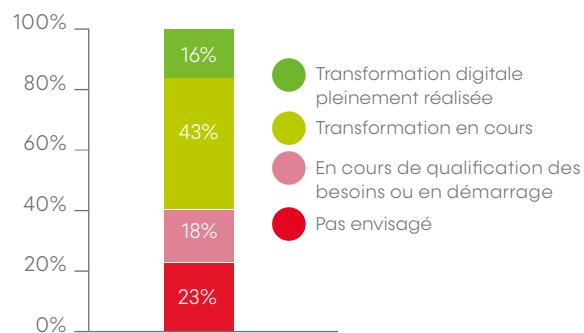
Un peu plus des trois quarts des organismes de formation sont engagés dans le processus de transformation digitale de leur offre de formation.

Si 77 % sont engagés dans le processus de transformation digitale de leur offre de formation, 23 % restent encore réticents (**Graphique 27**).

Les niveaux d'engagement sont différents. Pour 16 % des organismes de formation, la transformation digitale de leur offre est achevée. Pour 43 % d'entre eux, la transformation est en cours. Enfin, pour les 18 % restants, cette transformation débute ou va débuter.

Graphique 27

Répartition des organismes de formation selon leur niveau d'engagement dans le processus de transformation digitale de leur offre de formation (en %) – 2024



Lecture: Pour 43 % des organismes de formation, le processus de transformation digitale de leur offre de formation est en cours de réalisation.



Source : Observatoire de la formation

À partir de la section ci-dessous, seules sont traitées les réponses des organismes de formation qui sont engagés dans le processus de transformation digitale de leur offre de formation. Les organismes de formation qui ont répondu "ne pas envisager de transformation digitale de leur offre de formation" sont reconstruits à partir de la section « Perception de la digitalisation de la formation », page 44.

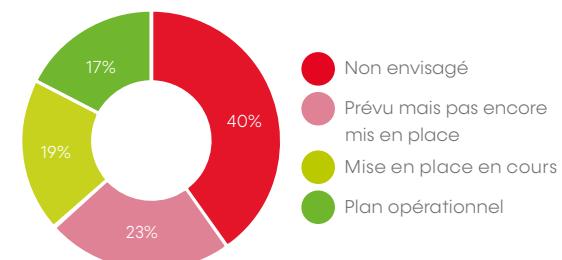
Facteur de réussite de la transformation digitale de l'offre de formation

Parmi les organismes de formation engagés dans le processus de transformation digitale de leur offre de formation, six sur dix disposent ou prévoient de mettre en place un plan de conduite du changement.

Ce plan de conduite du changement dans le cadre de la transformation digitale de leur offre de formation est planifié (23 %), en cours de déploiement (19 %) ou déjà opérationnel (17 %) (**Graphique 28**).

Graphique 28

Répartition des organismes de formation* selon leur niveau d'engagement en matière de mise en place d'un plan de conduite du changement dans le cadre de la transformation digitale de leur offre de formation (en %) – 2024**



* Organismes de formation engagés dans le processus de transformation digitale de leur offre de formation.

** La somme est différente de 100 % en raison du jeu des arrondis.

Lecture: 23 % des organismes de formation prévoient de mettre en place un plan de conduite du changement dans le cadre de la transformation digitale de leur offre de formation.



Source : Observatoire de la formation

Mécanique de la transformation digitale de l'offre de formation

La transformation digitale de l'offre de formation s'appuie davantage sur les outils visant la création de contenus, la création de supports de formation ou sur ceux facilitant l'animation comme l'interaction avec les apprenants que sur les outils de certification en ligne ou de personnalisation des parcours de formation.

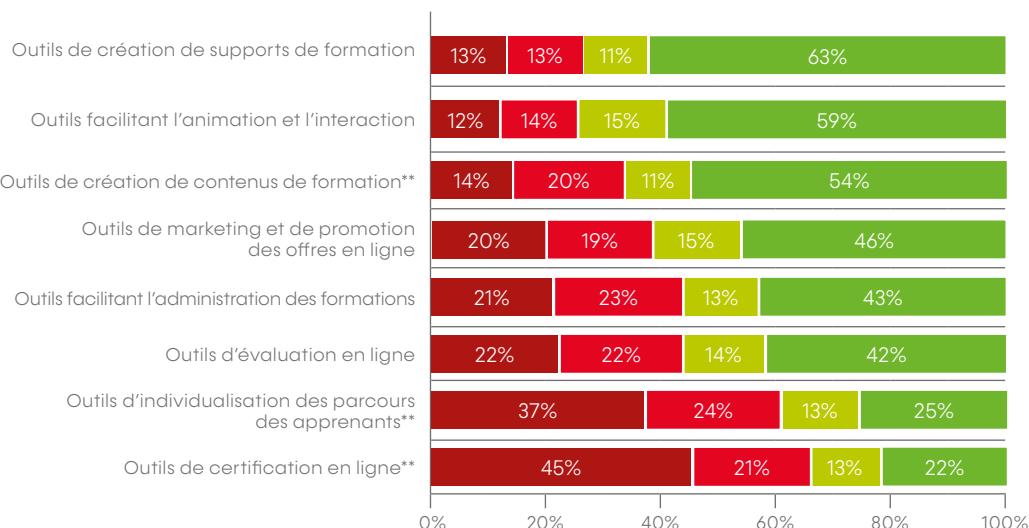
Pour faciliter la transformation digitale de leur offre de formation, la boîte à outils dont se servent d'ores et déjà plus de la moitié des organismes de formation comporte des outils de création de supports de formation (63 %), des outils visant à faciliter l'animation et l'interaction (59 %) et des outils permettant la création de contenus de formation (54 %) (**Graphique 29**).

Cette boîte à outils peut être complétée en y ajoutant les outils à la fois déjà utilisés par certains et dont l'utilisation est planifiée par d'autres, c'est-à-dire les outils de marketing et de promotion des offres en ligne (61 % = 46 % + 15 %), les outils facilitant l'administration des formations (56 % = 43 % + 13 %) et les outils d'évaluation en ligne (56 % = 42 % + 14 %). Ainsi, c'est plus de la moitié des organismes de formation qui a priori devrait mobiliser dans un avenir proche trois outils supplémentaires pour promouvoir, gérer ou intégrer leur offre de formation.

En revanche, l'utilisation d'autres outils devrait mettre du temps à se démocratiser. En ajoutant les outils dont l'utilisation est envisagée mais non planifiée aux outils dont l'utilisation n'est pas envisagée, l'adoption des outils de certification en ligne (66 % = 21 % + 45 %) et celle des outils d'individualisation du parcours des apprenants (61 % = 24 % + 37 %) mobilisent moins de la moitié des organismes de formation engagés dans la transition digitale de leur offre de formation.

Graphique 29

Répartition des organismes de formation* par types d'outils selon le degré avec lequel ils sont intégrés pour faciliter la transformation digitale de l'offre de formation (en %) – 2024



* Organismes de formation engagés dans le processus de transformation digitale de leur offre de formation.

** La somme est différente de 100 % en raison du jeu des arrondis.

- Utilisation non envisagée
- Utilisation envisagée et non planifiée

- Utilisation envisagée et planifiée
- Déjà utilisé

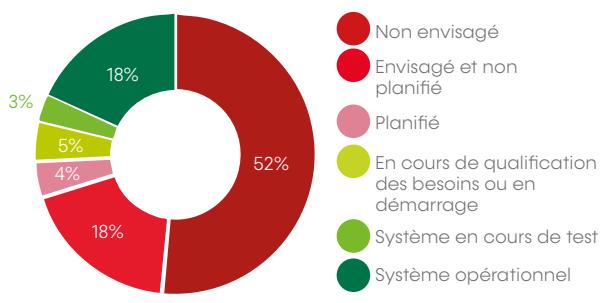
Lecture : 42 % des organismes de formation utilisent déjà des outils d'évaluation en ligne.

Trois organismes de formation sur dix ont recours à un système intégré de gestion de l'apprentissage (LMS-LCMS) (Encadré 10) ou planifient de le faire.

Dans deux de ces trois organismes de formation (18 %), ce type de système est déjà opérationnel (**Graphique 30**).

La part des organismes de formation qui n'ont pas recours à un système intégré de type LCMS-LMS s'élève à 70 %. Ils se répartissent entre ceux qui n'envisagent pas l'adoption de tels systèmes (52 %) et ceux qui l'envisagent mais sans planification concrète (18 %).

Graphique 30
Répartition des organismes de formation* selon leur niveau d'engagement en matière de recours à un système intégré de gestion de l'apprentissage (LMS -LCMS) (en %) – 2024



* Organismes de formation engagés dans le processus de transformation digitale de leur offre de formation.

Lecture: Dans 4 % des organismes de formation le recours à un système intégré de gestion de l'apprentissage (LMS-LCMS) est planifié.

Source : Observatoire de la formation

Encadré 10

LCMS (Learning Content Management System)

Système de gestion de contenu d'apprentissage. Un LCMS est un système (le plus souvent basé sur les technologies Web) qui permet de créer, valider, publier et gérer des contenus d'apprentissage. Pour comprendre ce qu'est un LCMS, il est nécessaire de partir de la formule suivante : LCMS = LMS + CMS. Les CMS, ou systèmes de gestion de contenu, ont pour but de simplifier la création et la gestion du contenu en ligne. Ils permettent une meilleure fréquence des mises à jour des ressources déjà publiées (et à moindre coût).

Source : AINOA (2022), « Glossaire de l'hybridation de la formation ».

LMS (Learning Management System)

Logiciel permettant la gestion de l'activité des personnes concernées (apprenants, formateurs, administrateurs) et la diffusion des contenus pédagogiques (e-learning). Il s'agit donc d'une plateforme d'enseignement à distance qui accompagne toute personne impliquée dans un processus d'apprentissage en ligne.

Source : AINOA (2022), « Glossaire de l'hybridation de la formation ».

Micro et mobile-learning

On désigne ainsi les dispositifs de formation à distance conçus principalement pour être utilisés sur téléphone mobile. L'affichage, les ressources et les activités sont adaptées au format des smartphones grâce à des applications (App's) dédiées ou à un affichage responsive design.

Source : AINOA (2022), « Glossaire de l'hybridation de la formation ».

MOOC (Massive Open Online Course) et SPOC (Small Private Online Course)

Un MOOC est une formation gratuite en ligne et ouverte à tous accueillant dans la plupart des cas un très grand nombre de participants. Des déclinaisons à accès restreint peuvent être proposées pour les entreprises ; elles prennent le nom de SPOC.

Source : AINOA (2022), « Glossaire de l'hybridation de la formation ».

COOC (Corporate Open Online Course)

Cours en ligne élaboré pour répondre aux besoins spécifiques de formation professionnelle d'une communauté particulière d'apprenants, généralement les salariés d'une même entreprise.

Source : Almar N. et Burstin A. (2017), « La transformation digitale de la formation professionnelle continue », Rapport IGAS N°2016-055R. sites/igas/files/files-spip/pdf/2016-055R.pdf

Digitalisation de la formation

Les bases sont acquises ...

En l'espace de quelques années, sans compter la multiplication des échanges téléphoniques et courriers électroniques (84 % chacun), les classes virtuelles et les webinaires tout comme le recours aux chats se sont imposés dans le paysage de la formation, en cours ou déjà mis en œuvre par respectivement, 69 % et 55 % des organismes de formation (**Graphique 31**).

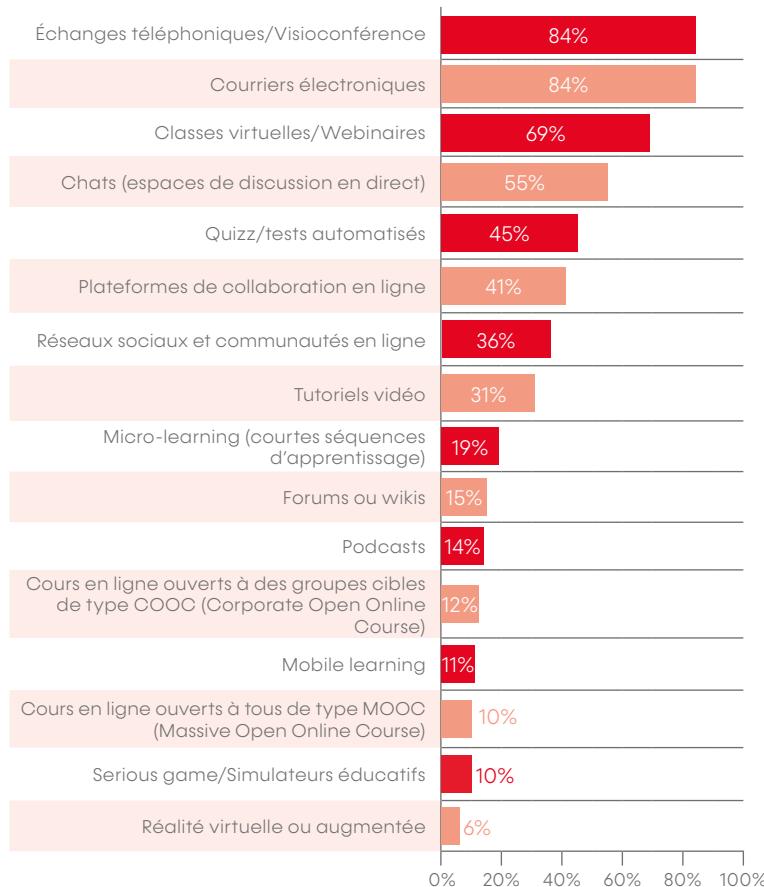
D'autres solutions en cours ou déjà mises en œuvre, telles que les quizz/tests automatisés (45 %), l'accès à des plateformes de collaboration en ligne (41 %) et le recours aux réseaux sociaux et communautés en ligne (36 %) sont également mentionnés.

... tandis que les innovations sont la spécialité d'un petit nombre d'organismes de formation.

Les cours ouverts de type COOC ou MOOC (12 % et 10 %), ainsi que des innovations comme le mobile learning (11 %), les serious games et simulateurs éducatifs (10 %) ainsi que la réalité virtuelle ou augmentée (6 %) sont intégrés dans l'offre de formation par une minorité d'organismes de formation (**Encadré 10**).

Graphique 31

Part des organismes de formation* selon la nature des transformations digitales en cours ou déjà mises en œuvre dans leurs programmes de formation (en %) – 2024



* Organismes de formation engagés dans le processus de transformation digitale de leur offre de formation.

Lecture : 69 % des organismes de formation ont déjà mis en œuvre ou commencent à intégrer des classes virtuelles ou des webinaires dans leurs programmes de formation.



Les réponses produites par l'ensemble des organismes de formation sont considérées, sans distinction, à partir de la section ci-dessous.

Perception de la digitalisation de la formation

La digitalisation de la formation est avant tout perçue comme un vecteur de flexibilité et un facteur d'efficience.

Pour les dirigeants des organismes de formation, la flexibilité d'accès à la formation (41 %), suivie de près par le gain de temps (38 %) et suivie de plus loin, par la facilité d'accès à la formation (34 %), par la flexibilité du temps d'apprentissage (33 %) et par la réduction des coûts de formation (27 %) constituent les cinq principaux avantages de la digitalisation de la formation (**Graphique 32**).

En ce qui concerne l'efficacité de la formation, la digitalisation de la formation ne semble pas être un facteur déterminant.

Les avantages de la digitalisation en relation avec l'efficacité de la formation fédèrent entre 3 % et 10 % des organismes de formation. Pour exemple, seuls 5 % des organismes de formation considèrent que l'amélioration de l'efficacité pédagogique des formations fait partie des principaux avantages de la digitalisation.

Certaines disparités interviennent entre les dirigeants des organismes de formation. Ainsi, ceux qui sont engagés dans le processus de transformation digitale de leur offre de formation sont plus nombreux que ceux qui ne le sont pas à percevoir la flexibilité d'accès à la formation (44 %, contre 32 % : 12 points de pourcentage d'écart), le gain de temps (41 %, contre 29 %) et la personnalisation et l'individualisation de l'apprentissage (12 %, contre 4 %) comme comptant parmi les principaux avantages de la digitalisation de la formation pour les clients.

Près de six organismes de formation sur dix (58 %) considèrent la déshumanisation de l'apprentissage comme l'un des principaux freins à la digitalisation de la formation.

La valeur ajoutée par rapport à la formation traditionnelle 100 % en présentiel, perçue comme faible (34 %), le manque de culture numérique (32 %), les contraintes techniques liés aux équipements ou au réseau informatique (23 %) et enfin, le manque de suivi et de contrôle de la participation (19 %) sont également susceptibles de ralentir la digitalisation de la formation (**Graphique 33**).

Parmi les freins à la digitalisation de la formation considérés comme déterminant par une minorité d'organismes de formation, il convient de pointer la protection des données personnelles non maîtrisée et la peur que le coût des formations soit prohibitif. Le premier frein est déterminant pour seulement 8 % des dirigeants des organismes de formation. L'application du règlement général sur la protection des données (RGPD) doit certainement avoir un effet rassurant.

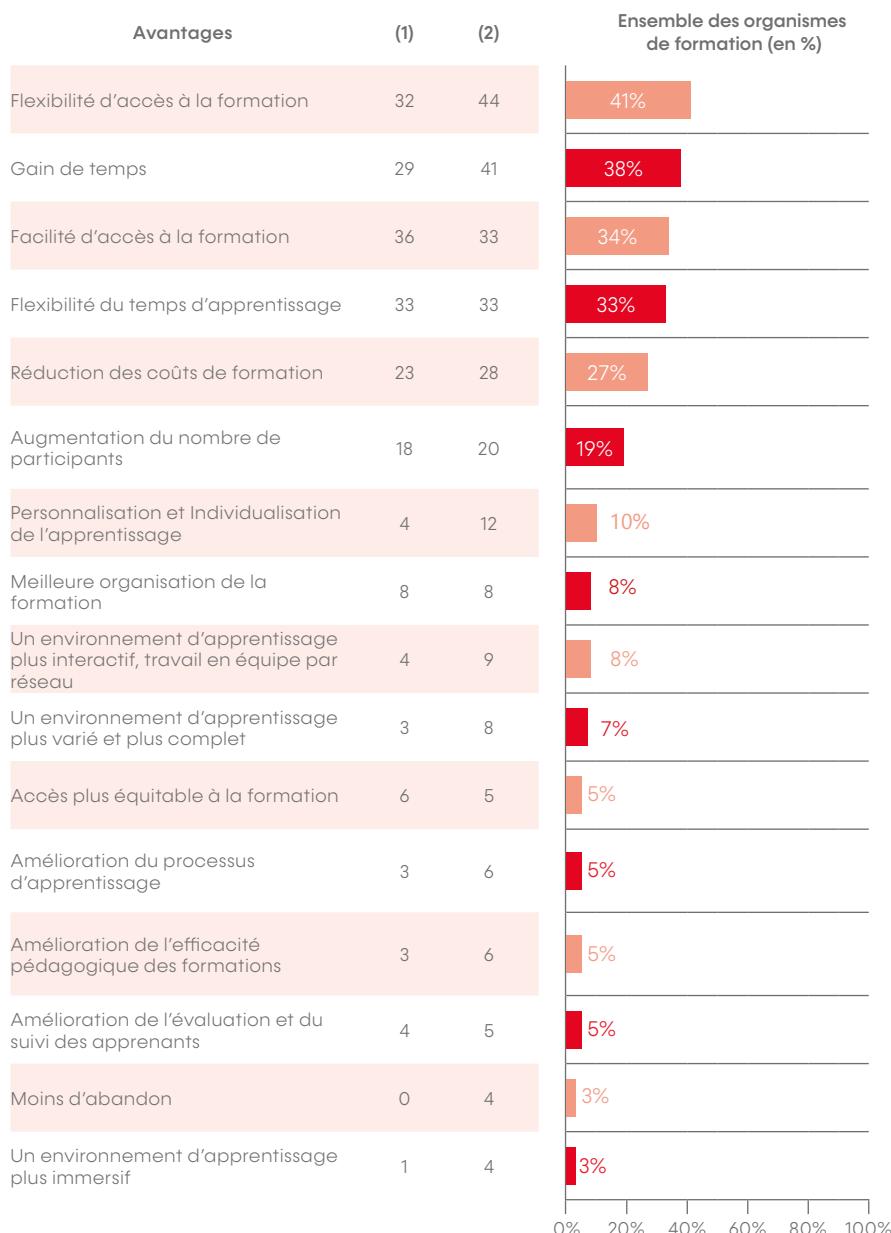
En ce qui concerne le second frein, les dirigeants des organismes de formation sont 6 % à estimer qu'avec la digitalisation de la formation, le coût des formations va augmenter au point de devenir prohibitif. Ils sont aussi 27 % à estimer le contraire, c'est-à-dire qu'avec la digitalisation de la formation, le coût des formations va diminuer (**Graphique 32**).

Certaines disparités interviennent entre les dirigeants des organismes de formation. Ainsi, ceux qui sont engagés dans le processus de transformation digitale de leur offre de formation sont plus nombreux que ceux qui ne le sont pas à percevoir le manque de culture numérique (37 %, contre 13 % : 24 points de pourcentage d'écart), les contraintes techniques liées aux équipements ou au réseau informatique des clients (26 %, contre 12 %) et le manque d'acceptation par les salariés des solutions d'apprentissage offertes (15 %, contre 6 %) comme comptant parmi les principaux freins de la digitalisation de la formation pour les clients.

À l'inverse, la faible valeur ajoutée par rapport à la formation traditionnelle 100 % en présentiel est perçue comme un frein majeur par 51 % des organismes de formation n'ayant pas encore entamé leur transition digitale, tandis que cette préoccupation ne touche que 29 % de ceux qui l'ont déjà débutée (22 points de pourcentage d'écart), tout comme la trop forte complexité liée la mise en place des systèmes supportant la digitalisation de la formation (17 %, contre 8 %) et le manque de suivi et de contrôle de la participation aux formations des apprenants (26 %, contre 17 %).

Graphique 32**Part des dirigeants des organismes de formation selon leur perception des principaux avantages de la digitalisation de la formation pour les clients (en %) – 2024**

(1) Organismes de formation qui ne sont pas engagés dans le processus de transformation digitale de leur offre de formation (en %).
 (2) Organismes de formation engagés dans le processus de transformation digitale de leur offre de formation (en %).



Lecture : 41 % des dirigeants des organismes de formation perçoivent la flexibilité d'accès à la formation comme l'un des principaux avantages de la digitalisation pour leurs clients. Cet avantage compte plus pour ceux qui sont engagés dans le processus de transformation digitale de leur offre de formation (44 %) que pour ceux qui ne sont pas engagés dans ce processus (32 %).

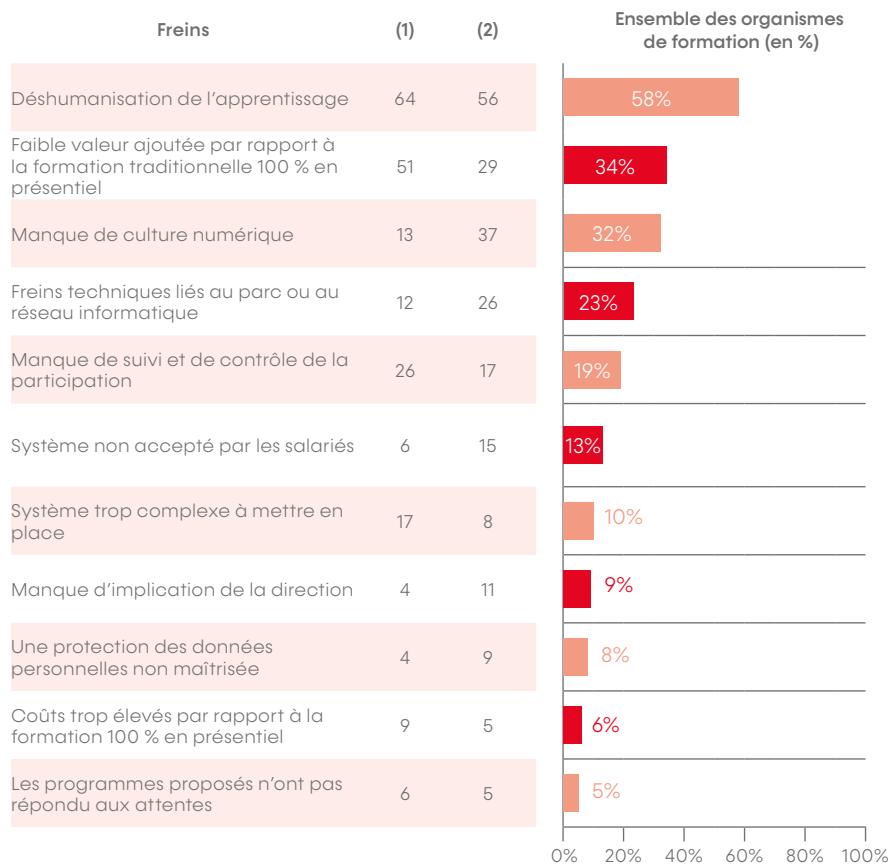


Source : Observatoire de la formation

Graphique 33**Part des dirigeants des organismes de formation selon leur perception des principaux freins à la digitalisation de la formation pour les clients (en %) – 2024**

(1) Organismes de formation qui ne sont pas engagés dans le processus de transformation digitale de leur offre de formation (en %).

(2) Organismes de formation engagés dans le processus de transformation digitale de leur offre de formation (en %).



Lecture : 58 % des dirigeants des organismes de formation perçoivent la déshumanisation de l'apprentissage comme l'un des principaux freins à la digitalisation pour leurs clients. Ce frein compte plus pour ceux qui ne sont pas engagés dans le processus de transformation digitale de leur offre de formation (64 %) que pour ceux qui sont engagés dans ce processus (56 %).



Source : Observatoire de la formation

Encadré 11

La digitalisation de la formation en 2023 - Quelles différences par rapport à 2019* (en %) ?

Indicateur	2019**	2023***	Évolution 2023 vs 2019
Part des OF**** ayant une compréhension claire du concept de la digitalisation de la formation	n.a.*****	66	n.a.
Part des OF utilisant l'intelligence artificielle	n.a.	51	n.a.
Part des OF engagés dans le processus de transformation digitale de leur offre de formation (OFPTF)	n.a.	77	n.a.
Part des OFPTF disposant ou prévoyant de mettre en place un plan de conduite du changement	n.a.	60	n.a.
Part des OFPTF ayant recours à un système intégré de gestion de l'apprentissage du type LMS-LCMS	n.a.	18	n.a.
Part des OFPTF utilisant les Classes virtuelles, webinaires (séminaire/conférence d'information ou de formation en ligne) / Slack. / Microsoft Teams	61	69	+ 8
Part des OFPTF utilisant des Chats (espace de discussion en direct)	45	55	+ 10
Part des OFPTF utilisant les réseaux sociaux et communautés en ligne	n.a.	37	n.a.
Part des OFPTF utilisant les plateformes de collaboration en ligne	n.a.	41	n.a.
Part des OFPTF utilisant les quizz/tests automatisés	n.a.	45	n.a.
Part des OFPTF utilisant les cours en ligne ouverts à des groupes cibles de type COOC	n.a.	12	n.a.
Part des OFPTF utilisant le mobile learning	n.a.	11	n.a.
Part des OFPTF utilisant les cours en ligne ouverts à tous de type MOOC	n.a.	10	n.a.
Part des OFPTF utilisant les Serious game/Simulateurs éducatifs	n.a.	10	n.a.
Part des OFPTF utilisant la réalité virtuelle ou augmentée	n.a.	6	n.a.
Part des OF considérant la flexibilité d'accès à la formation comme l'un des principaux avantages de la digitalisation de la formation (en %)	30	41	+ 11
Part des OF considérant le gain de temps comme l'un des principaux avantages de la digitalisation de la formation (en %)	32	39	+ 7
Part des OF considérant la facilité d'accès à la formation comme l'un des principaux avantages de la digitalisation de la formation (en %)	35	34	- 1
Part des OF considérant la déshumanisation de l'apprentissage comme l'un des principaux freins à la digitalisation de la formation (en %)	47	58	+ 11
Part des OF considérant la faible valeur ajoutée par rapport à la formation traditionnelle 100 % en présentiel comme l'un des principaux freins à la digitalisation de la formation (en %)	16	34	+ 18
Part des OF considérant le manque de culture numérique comme l'un des principaux freins à la digitalisation de la formation (en %)	27	33	+ 6

* Sources : Observatoire de la formation, « L'offre de formation continue en chiffres » - enquêtes 2020 et 2024 – Formabref 2021 et 2025.

** Certaines différences peuvent apparaître entre les indicateurs 2019 publiés en 2021 et les indicateurs 2019 révisés issus de cette publication.

Au total 329 organismes de formation sont considérés pour le calcul des indicateurs 2019 révisés, soit 11 organismes de moins que pour le calcul des indicateurs 2019 publiés. Comme les autres, ces 11 organismes de formation ont répondu aux questions relatives aux deux premières parties du questionnaire, celles portant sur la « Structure » et la « Qualité ». Par contre, ils n'ont pas répondu aux questions relatives à la troisième partie du questionnaire, celle portant sur les « Pratiques de formation », ce qui n'est pas conforme avec la méthodologie commune aux autres éditions de l'enquête.

*** 2023 remplace 2024 pour permettre la comparaison des résultats sur deux éditions de l'enquête.

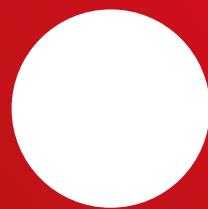
La méthodologie pour l'enquête 2024 change : les organismes de formation nouvellement créés en 2024 peuvent répondre à toutes les questions. Pour faire la comparaison avec les précédentes éditions de l'enquête, il convient de ne pas tenir compte de leurs réponses. En effet, les indicateurs présentés dans les précédentes éditions ne rendent pas compte des réponses qui auraient pu être produites par les organismes de formation nouvellement créés, hors partie Perspectives de l'enquête, respectivement en 2014, 2017 et 2020. Dans ces conditions, l'année de référence pour la comparaison des résultats de la nouvelle édition de l'enquête avec les éditions précédentes s'arrête à l'année 2023.

**** Organismes de formation.

***** Non applicable en raison de l'impossibilité de calculer l'indicateur pour 2019.



BILAN & PERSPECTIVES



—

Bilan

Le bilan pédagogique et financier n'est pas une pratique partagée par tous les organismes de formation.

Seuls quatre organismes de formation sur dix ont dressé un bilan pédagogique et financier pour l'année 2023 et légèrement moins parmi les organismes privés (38 %). Au contraire, cette pratique est partagée par la moitié des asbl (50 %) et la majorité des organismes institutionnels/sectoriels (55 %).

Un marché de la formation concentré.

Les organismes institutionnels/sectoriels, qui comptent pour 6 % des organismes de formation, regroupent 44 % des participants aux formations (**Tableau 7**).

Tableau 7
Répartition des organismes de formation (OF) et des participants aux formations selon le statut des OF en 2023 (en %) – 2024

Statut	OF	Participants aux formations
Organisme privé	80 %	45 %
Organisme institutionnel/sectoriel	6 %	44 %
asbl	13 %	11 %
Total	100 %*	100 %

* La somme est différente de 100 % en raison du jeu des arrondis.

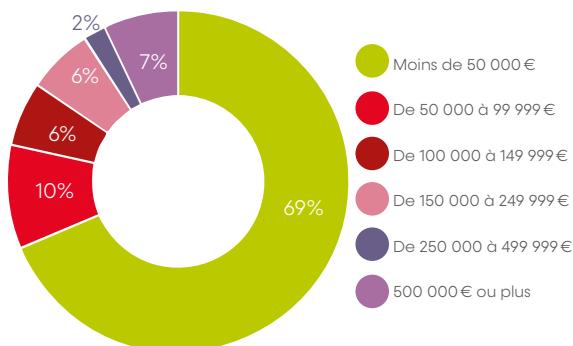
Lecture : En 2023, les organismes privés comptent pour 80 % des organismes de formation. Ils forment 45 % de l'ensemble des participants aux formations.

 Source : Observatoire de la formation

Un marché de la formation atomisé.

En 2023, le chiffre d'affaires annuel provenant de l'activité de formation est inférieur à 50 000 euros pour sept organismes de formation sur dix (69 %) (**Graphique 34**). Il atteint ou dépasse 500 000 euros pour 7 % d'entre eux.

Graphique 34
Répartition du chiffre d'affaires annuel des organismes de formation en 2023 (en %) – 2024



Lecture : En 2023, 6 % des organismes de formation dégagent entre 150 000 euros et 249 999 euros de chiffre d'affaires provenant de leur activité de formation sur le territoire luxembourgeois.

 Source : Observatoire de la formation

La distribution du chiffre d'affaires varie selon le statut, la taille et le poids de l'activité de formation.

Huit organismes privés sur dix et 83 % des asbl dégagent moins de 100 000 euros de recettes annuelles. Les organismes institutionnels/sectoriels se situent à hauteur ou au-delà de 500 000 euros pour 37 % d'entre eux.

24 % des organismes de formation comptant 20 salariés ou plus et 14 % des organismes de formation comptant entre 5 et 19 salariés franchissent le seuil des 500 000 euros. Les recettes de la plupart des structures sans aucun salarié (84 %) sont en dessous de 50 000 euros.

Quand l'activité de formation est une activité secondaire, 87 % des organismes de formation dégagent moins de 50 000 euros de chiffre d'affaires annuel provenant de cette activité et 2 % d'entre eux, 500 000 euros ou plus. En revanche, quand la formation est leur activité unique ou principale, ils sont 53 % à dégager moins de 50 000 euros et 11 % à atteindre ou dépasser 500 000 euros.

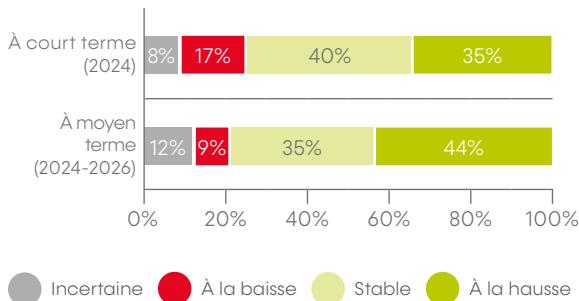
Perspectives

Des dirigeants prudents quant à l'avenir.

À court terme, les dirigeants des organismes de formation sont prudents, quant à l'évolution de leur chiffre d'affaires. La perspective de stabilité, avec 40 % des suffrages, l'emporte sur les autres perspectives (incertitude, baisse et hausse) (**Graphique 35**).

À moyen terme, la perspective de hausse du chiffre d'affaires gagne du terrain : les dirigeants des organismes de formation sont 1,3 fois plus nombreux à parier sur la hausse de leur chiffre d'affaires à moyen terme (2024-2026) qu'à court terme (2024). Dans un contexte marqué par une progression modérée de l'incertitude quant à l'avenir (+ 4 points de pourcentage par rapport à 2024), ce pari est opéré à la faveur d'une baisse sensible de ceux qui misent à moyen terme (2024-2026) sur la baisse (9 %, contre 17 % pour 2024) ou sur la stabilité de leur chiffre d'affaires (35 %, contre 40 % pour 2024).

Graphique 35
Répartition des organismes de formation selon leur perception de l'évolution de leur chiffre d'affaires à court et à moyen terme (en %) – 2024



Lecture : 12 % des organismes de formation jugent incertaine la perspective d'évolution à trois ans de leur chiffre d'affaires provenant de l'activité de formation sur le territoire luxembourgeois, contre 8 % pour 2024.

Encadré 11

Bilan et perspectives en 2023/2024 - Quelles différences par rapport aux bilans et perspectives historiques* (en %) ?

Indicateur	2013	2016	2019**	2023	Évolution	
					2023 vs 2019	2023 vs 2013
Part des OF**** dégageant 500 000 euros ou plus de l'activité de formation	8	10	10	7	- 3	- 1
Part des OF dégageant moins de 50 000 euros de l'activité de formation	59	61	60	68	+ 8	+ 9
Indicateur*****	2014	2017	2020	2024	2024 vs 2020	2024 vs 2014
Part des OF optimistes à court terme	36	44	35/18*****	35	=	- 1
Indicateur*****	2014-2016	2017-2019	2020-2022	2024-2026	2024-2026	2024 vs 2014
Part des OF jugeant l'avenir incertain	19	11	11/13	12	+ 1	- 7
Part des OF optimistes à moyen terme	48	56	50/43	44	- 6	- 4

* Sources : Observatoire de la formation, « L'offre de formation continue en chiffres » - enquêtes 2014, 2017, 2020 et 2024 – Formabref 2014, 2018, 2021 et 2025.

** Chiffre d'affaires réalisé par les organismes de formation en activité les années respectives 2013, 2016, 2019 et 2023.

*** Certaines différences peuvent apparaître entre les indicateurs 2019 publiés en 2021 et les indicateurs 2019 révisés issus de cette publication.

Au total 329 organismes de formation sont considérés pour le calcul des indicateurs 2019 révisés, soit 11 organismes de moins que pour le calcul des indicateurs 2019 publiés. Comme les autres, ces 11 organismes de formation ont répondu aux questions relatives aux deux premières parties du questionnaire, celles portant sur la « Structure » et la « Qualité ». Par contre, ils n'ont pas répondu aux questions relatives à la troisième partie du questionnaire, celle portant sur les « Pratiques de formation », ce qui n'est pas conforme avec la méthodologie commune aux autres éditions de l'enquête.

**** Organisme de formation.

***** Perception de l'évolution du chiffre d'affaires à court terme, pour les années respectives 2014, 2017, 2020 et 2024 avec prise en compte des réponses fournies par les organismes de formation nouvellement créés durant les années 2014, 2017, 2020 et 2024.

***** AV/AP : Valeur de l'indicateur Avant/Après la première situation de confinement (Mars-Juin 2020), liée à la pandémie de Covid-19.

***** Perception de l'évolution du chiffre d'affaires à moyen terme (3 années) pour les périodes respectives 2014-2016, 2017-2019, 2020-2022 et 2024-2026.



Source : Observatoire de la formation

**Éditeur**

INFPC
Établissement public
Immeuble CUBUS C2
2, rue Peterneichen
L-2370 Howald

Contact

Responsable
Observatoire
de la formation
Alex Durand
T + 352 46 96 12-201
alex.durand@infpc.lu

Téléchargement

The logo for lifelong-learning.lu features a stylized 'l' shape composed of two curved segments, followed by the text 'lifelong-learning.lu' in a sans-serif font.